



**4 ATELIERS-DÉBATS** SUR LA LAÏCITÉ  
& LES FAITS RELIGIEUX  
avec les adolescents

ENQUÊTE



---

Ce livret pédagogique permet de conduire quatre ateliers-débats avec les jeunes sur la laïcité et les faits religieux :

- « IDENTITÉS & LAÏCITÉ » (P.11>17)
- « À QUOI SERT LA LAÏCITÉ CONCRÈTEMENT ? » (P.19>26)
- « SAVOIR & CROIRE » (P.27>32)
- « DIVERSITÉ DES PRATIQUES RELIGIEUSES » (P.33>38)

Il est composé d'une introduction (P.5>9) qui présente les objectifs des ateliers-débats, le positionnement de l'éducateur et des jeunes et les précautions nécessaires. Il propose un déroulé-type pour chaque atelier-débat et en annexe, les connaissances utiles pour tous les ateliers-débats (P.39>48) ainsi que les cartes à imprimer (P.49>61).

*Nota bene* : cet outil n'a pas été élaboré spécifiquement pour le champ scolaire. Les enseignants de collège et de lycée qui souhaiteraient l'utiliser seront amenés à adapter sa déclinaison dans leurs classes, aux attendus du socle commun et des programmes scolaires disciplinaires.

**ENQUÊTE** est une association agréée par le ministère de l'Éducation nationale et lauréate de l'initiative présidentielle « La France s'engage » en 2015. Elle propose des formations aux éducateurs (enseignants, responsables jeunesse, éducateurs, animateurs, etc.) qui souhaitent faire comprendre la laïcité et les faits religieux aux enfants et aux adolescents. Elle développe des pédagogies et des outils ludiques pour aborder ces sujets d'un point non confessionnel et par le biais de la connaissance.

---



# INTRODUCTION

---

## OBJECTIFS

### Objectifs généraux

- Pour faire comprendre la laïcité concrètement, il faut d'abord faire comprendre que la laïcité existe parce l'on ne peut pas se mettre d'accord sur les convictions. Cette diversité nécessite des règles : ce sont l'ensemble des lois relatives à la laïcité. Mais pour qu'elles soient bien acceptées, il faut comprendre que la laïcité ne défend pas une conviction plus qu'une autre et qu'elle nécessite, justement, que chacun accepte que l'on ne peut pas prouver sa croyance. Il s'agit donc d'accepter la diversité des convictions :
  - > la diversité est présente dans la société en général ;
  - > la diversité est aussi présente au sein d'une même religion.Dans ces deux cas, il est impossible de prouver que sa propre croyance ou sa propre pratique est « la bonne ».
- L'animateur est attentif à **sortir de l'opposition « athées/ croyants »** pour montrer que la diversité est bien plus grande : il existe des religions très différentes et pas seulement monothéistes, des athées, mais aussi des agnostiques, des personnes qui ont des convictions personnelles et des personnes indifférentes à ces questions.
- Il est important d'amener les jeunes à prendre conscience qu'ils peuvent être porteurs d'une conviction très importante pour eux, pour leur famille et leur entourage, en ce qu'elle donne un sens à leur vie et indique des règles de conduite, mais qu'ils ne pourront jamais en prouver la vérité. **C'est un domaine dans lequel personne ne peut prouver à l'autre qu'il a raison.** C'est la différence entre savoir et croire. Il n'y a donc pas de convictions plus légitimes que d'autres : l'athéisme n'est pas plus vrai que le monothéisme ; le monothéisme à son tour n'est pas plus vrai que le polythéisme, etc. C'est un domaine où on ne peut pas prouver que l'on a raison, mais **cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas en parler. Au contraire, il est intéressant de découvrir les convictions de l'autre.** Ce n'est pas grave de ne pas croire la même chose, cela ne nous rend pas étrangers les uns aux autres, car nous partageons de nombreuses autres choses.
- Il s'agit pour les jeunes de comprendre que la croyance, non seulement, ne se prouve pas mais qu'elle n'a pas besoin d'être prouvée. Penser que la croyance a besoin d'être prouvée, c'est penser que le seul discours valable est celui de la science, qui elle se prouve. C'est penser que la croyance est inférieure à la science. C'est souvent le cas, inconsciemment ou consciemment, dans notre société : seul ce qui serait scientifiquement prouvé aurait de la légitimité. **Il s'agit donc de distinguer la croyance et la science et de réaliser que ce sont deux domaines différents. Cela est rassurant pour de nombreux jeunes : avoir une croyance religieuse n'est pas illégitime ; cela relève de l'intime conviction de chacun ; une croyance n'a pas besoin d'être « prouvée ».**
- L'animateur insiste sur le fait que rien ne peut prouver une croyance. Il aura notamment à l'esprit l'existence de discours religieux qui veulent prouver une religion par le fait qu'elle aurait prédit tel savoir scientifique ou tel événement historique. **On peut croire qu'un texte religieux a prédit tel savoir scientifique ou tel événement historique. Toutefois, cela ne constitue pas une preuve qu'une religion est la vraie.** ☞ *Se référer au point « Science et religion » dans la partie « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats ». (P.46>48)*
- **Présenter la laïcité positivement. Il s'agit d'aller à l'encontre des représentations de la laïcité comme relevant d'abord de l'interdit. La laïcité garantit avant tout des libertés et l'égalité des personnes.** La laïcité renvoie également à la séparation des Églises et de l'État et à la neutralité de l'État. Le débat public se focalise souvent sur cette question de la « neutralité » : il faut être vigilant à ne pas oublier que laïcité ne signifie pas neutralité. La neutralité concerne l'État et les agents publics dans l'exercice de leurs fonctions, elle n'est pas la neutralité du pays, de la société, des personnes. Ainsi la laïcité n'interdit pas de parler de ses convictions.
- **Avoir conscience que toute personne a le droit de ne pas être d'accord avec l'ensemble des lois.** Certaines lois qui

ont trait à la laïcité font consensus : liberté de conscience, de culte, égalité des droits ; d'autres sont débattues : la neutralité de l'État et de ses agents, l'interdiction des signes ostensibles à l'école pour les élèves, la possibilité d'instaurer une politique de neutralité aux employés au sein d'une entreprise privée, etc. En démocratie, la loi est souvent le fruit de compromis entre des personnes qui sont en désaccord.

- Il s'agit de faire en sorte que **les jeunes questionnent des opinions courantes mais erronées, des préjugés, des stéréotypes, sur les divers groupes « convictionnels » et sur la laïcité**. Il s'agit de montrer qu'il y a des points communs entre les divers groupes et une grande diversité à l'intérieur des groupes et de déconstruire certaines représentations négatives courantes (musulman=islamiste ; athée = personne sans valeurs ; la laïcité est contre les religions).
- Il s'agit également de revenir sur des questions d'identité,

autrement dit de **rappeler que l'identité est multiple** : qu'être, par exemple, Français, Africain et musulman sont trois facettes différentes de l'identité, qu'elles ne se contredisent pas, qu'elles se combinent, qu'une personne n'a pas à choisir entre elles.

### Comment ?

- En parlant de ces questions comme de tout autre sujet et non en situation de crise dans la structure.
- En parlant de ces questions, non pas comme le font les médias, les politiques ou les discussions courantes, par les problèmes (terrorisme, conflit israélo-palestinien, pédophilie) et en mêlant la laïcité avec les questions de radicalisation ou d'immigration.
- En faisant parler et réfléchir les jeunes à partir du quotidien et du jeu, plutôt qu'en ayant un discours « tout prêt ».

## Objectifs spécifiques des ateliers-débats

### Atelier-débat n°1 : « Identités et laïcité »

- Déconstruire des préjugés sur des groupes ou des convictions.
- Comprendre la différence entre nationalité, conviction et origine géographique/culturelle (par exemple distinguer Arabe de musulman, juif d'Israélien).
- Comprendre que chaque personne est porteuse de plusieurs identités qui peuvent se combiner.
- Montrer que le cadre légal de la laïcité distingue la nationalité et la conviction pour garantir l'égalité des citoyens.
- Comprendre qu'en France, toute personne a le droit de se définir comme elle le souhaite, d'avoir ou non une religion, de changer de conviction.

### Atelier-débat n° 2 : « À quoi sert la laïcité concrètement ? »

- Comprendre la laïcité en réfléchissant à des questions juridiques concrètes.
- Déconstruire des préjugés sur la laïcité.
- Comprendre que la laïcité sert d'abord à assurer la liberté (liberté de conscience, de culte et d'expression) dans certaines limites et en garantissant l'égalité (les discriminations sont punies par la loi).
- Comprendre qu'il est difficile d'établir des règles qui

semblent justes à tous, que la laïcité est le fruit de compromis et qu'elle est susceptible d'évoluer.

### Atelier-débat n°3 : « Savoir et croire »

- Comprendre que « savoir » et « croire » appartiennent à deux domaines différents qui peuvent parfois s'opposer.
- Comprendre que le savoir est le résultat d'une démarche scientifique consistant à rechercher des preuves que l'on peut partager avec tous.
- Comprendre que les croyances religieuses et les convictions appartiennent à un domaine dans lequel personne ne peut convaincre l'autre qu'il a raison, parce qu'il n'y a pas de preuve. Il n'y a donc pas de convictions plus légitimes que d'autres. Les croyances et les convictions sont personnelles.

### Atelier-débat n°4 : « Diversité des pratiques religieuses »

- Connaître certaines pratiques religieuses (rituels, vêtements, alimentation).
- Comprendre qu'au sein des religions, les croyants associent diverses significations à leurs pratiques religieuses.
- Savoir qu'il y a des pratiques communes aux différentes religions.

- Montrer la diversité des pratiques au sein d'une même religion (selon les époques, les pays, les courants, les familles, les personnes).
- Il existe une diversité de modes de vie qui implique certaines pratiques au quotidien (se nourrir, s'habiller). Certaines sont influencées par le religieux, d'autres non. Chaque personne est surprise par les pratiques qu'elle ne connaît pas: il n'y a pas de pratiques plus bizarres que d'autres.

---

## POSITIONNEMENT DE L'ANIMATEUR ET DES JEUNES

→ **LA NEUTRALITÉ DE L'ÉDUCATEUR** (au-delà du fait qu'elle constitue une obligation légale pour les agents publics en exercice) est un des ressorts pédagogiques des ateliers-débats que nous proposons. Elle permet d'illustrer concrètement les deux principes suivants :

> **ON NE PEUT PAS DEVINER LA CONVICTION DE QUELQU'UN.** Les jeunes comprennent que si chacun porte dans sa personne des indices sur son milieu d'origine, il n'en reste pas moins qu'on ne peut pas deviner la conviction de quelqu'un puisqu'il s'agit d'une conviction personnelle et que l'on peut en changer tout au long de sa vie, ce que permet la laïcité.

> **ON PEUT CONNAÎTRE DES CHOSES SUR TOUTES LES RELIGIONS.** Les jeunes comprennent également que l'on peut aborder la question des convictions par les connaissances, comme tout autre sujet. Nul besoin d'être juif pour parler du judaïsme, avoir des connaissances sur cette religion, ou s'y intéresser.

→ **POUSSER LES JEUNES À PASSER DU « NOUS » AU « JE » ET INSISTER SUR LA DIVERSITÉ.** Les jeunes n'ont pas à être neutres. S'ils le souhaitent, ils peuvent parler de leurs convictions et de manière générale de leur expérience personnelle. Cela enrichira l'atelier. Mais il importe que les

jeunes parlent alors à la première personne. L'animateur reprendra le jeune qui dit : « nous » pour lui demander de qui ils parlent. Il s'agit de prendre conscience tout au long des ateliers de la diversité des convictions. Tout le groupe ne partage pas les mêmes convictions donc qui est ce « nous » si ce n'est pas le groupe réuni pour l'atelier ? Si un jeune parle d'un groupe religieux en particulier, mais implicitement, l'inciter à reformuler : « donc tu parles des musulmans ? ». Si le jeune a des propos de l'ordre « pour être musulman, il faut penser ceci ou faire cela » ou « le vrai islam, c'est ceci ou cela », « tous les musulmans font comme ça », l'animateur questionne le jeune : « tu penses que tous les musulmans pensent comme toi ? » voire « mais en fait qu'est ce qui te permet de parler pour tous les musulmans ? ». L'animateur pourra également apporter des éléments de connaissances sur la diversité au sein des religions.

→ **CHACUN PARLE POUR SOI.** L'animateur veillera à ne pas renvoyer les jeunes à leurs convictions supposées. Il se peut qu'il connaisse la conviction des jeunes, il se peut aussi qu'il ne fasse que la supposer, à l'aide des stéréotypes que nous partageons tous. Dans tous les cas, il revient aux jeunes de décider s'ils veulent parler ou non de leur conviction, ni l'animateur, ni les autres jeunes du groupe ne doivent le faire. Autrement dit, chacun parle pour soi et de soi, et non des autres.



---

## PRÉCAUTIONS

➔ **NE PAS TROP PARLER.** L'animateur doit toujours avoir en tête les objectifs des ateliers-débats. Le but de ces ateliers n'est pas que l'animateur transmette un maximum de connaissances. Il devra même probablement faire un effort pour ne pas trop parler, surtout si c'est un sujet qui l'intéresse particulièrement. L'animateur doit avant tout faire parler les jeunes en leur posant des questions pour qu'ils précisent leurs pensées. Ainsi, avant de répondre à un jeune, il veillera toujours à lui demander ce qu'il veut dire ou à quoi il pense en particulier. Sinon, il y a de fortes chances qu'il parle de ce qui l'intéresse, lui, et non de ce qui questionnent les jeunes.

➔ **POSER DES QUESTIONS AVANT TOUT.** Pour aider les jeunes à questionner leurs stéréotypes, l'animateur utilise la dynamique de groupe. Si ce sont les jeunes qui font ensemble le chemin qui consiste à questionner leurs stéréotypes, cela est constructif. Si l'animateur adopte une position magistrale et morale, cela ne fonctionne pas. Il s'agit de demander au groupe ce qu'il pense de telle ou telle affirmation stéréotypée, s'il est d'accord avec celle-ci, ou encore de demander aux jeunes: « Tous les athées sont comme cela? », « Connais-tu des athées? », « D'où te vient cette idée sur les athées? ».

➔ **AIDER LES JEUNES À PRENDRE CONSCIENCE QU'ILS PEUVENT S'ENGAGER POUR DÉFENDRE LEURS IDÉES.** Il est possible d'être critique envers la loi. Cela peut conduire à une prise de responsabilité, à une attitude constructive. On peut être critique, souhaiter des changements et cela conduit à un engagement militant ou politique. Mais pour cela, il faut d'abord connaître les lois, les respecter et comprendre qu'en démocratie, elles sont susceptibles de changer.

➔ **N'ÉMETTRE AUCUN JUGEMENT D'ORDRE RELIGIEUX MAIS PRÉSENTER LA DIVERSITÉ.** L'animateur fait très attention à ne pas émettre de jugements sur les convictions, sur telle religion, ou sur l'athéisme, mais aussi sur telle croyance ou telle pratique religieuse. Un animateur pourrait par exemple avoir sa propre vision de la question de la consommation d'alcool dans la religion musulmane et être tenté de la présenter comme la seule légitime. L'animateur doit toujours avoir conscience du fait que « le vrai islam n'existe pas »: il y a autant de manières de pratiquer la religion musulmane que de musulmans. L'animateur ne tiendra donc jamais un propos sur ce que serait la « vraie »

croyance ou la « vraie » pratique dans telle ou telle religion. Par contre, il fera toujours apparaître la diversité. Certains musulmans interprètent les textes dans ce sens: « l'ivresse est condamnée mais pas toute consommation d'alcool »; d'autres les interprètent autrement: « toute consommation d'alcool, même dans des quantités infimes, est strictement interdite ». Encore une fois, il ne revient à personne de trancher, ni les jeunes, ni l'animateur. Cette diversité, il faut en prendre conscience. Et deux personnes qui ne seraient pas d'accord pourraient argumenter, mais ni l'un ni l'autre ne pourraient prouver qu'il a raison.

➔ **PRÉCISER QUE L'ON PARLE DE CROYANCES QUAND ON EN PARLE.** Bien distinguer dans sa manière de parler ce qui relève des croyances propres à une religion et ce qui relève du savoir. Par exemple, l'animateur dira « selon les croyances chrétiennes, Jésus est le fils de Dieu etc. ». Il ne dit pas « le prophète » ou « le prophète Mohammed » mais « Mohammed, qui est le dernier prophète envoyé par Dieu selon la tradition musulmane », etc.

➔ **PRÉSENTER LA DIVERSITÉ DE RAPPORTS DES CROYANTS AU SAVOIR SCIENTIFIQUE.** L'animateur présente aux jeunes, s'ils n'en ont pas conscience, la diversité des rapports entre le savoir scientifique et les croyances. L'animateur rappelle toujours la diversité d'approches au sein de chacun des groupes. Pour certains juifs, chrétiens et musulmans, la terre a été créée il y a 6000 ans, et tous les épisodes racontés dans la Bible et le Coran se sont passés. Pour d'autres, les récits que l'on trouve dans la Bible et le Coran parlent du rapport que l'homme entretient avec Dieu, du sens de la vie, etc. Pour les premiers, la Bible et le Coran sont des livres d'Histoire, pour d'autres, ils racontent des « histoires » qui permettent de réfléchir. ☞ Se référer au point « science et religion » dans la partie « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats ». (P.46>48).

➔ **RAPPELER QUE LA SCIENCE N'EST PAS UNE OPINION.** Elle repose en effet sur une démarche qui consiste à apporter des preuves que chacun peut examiner. Il en est ainsi en ce qui concerne, par exemple, l'âge d'apparition de la terre et de l'homme et la parenté entre les espèces (l'évolution). ☞ Se référer au point « science et religion » dans la partie « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats ». (P.X).



# ATELIER 1

## IDENTITÉS & LAÏCITÉ

Nationalité • Origine • Conviction

### LES OUTILS

→ 17 ou 19 cartes :

**CARTES « NATIONALITÉ » :** Français / Marocain / Sénégalais / Nord-Coréen / Indonésien / Israélien.

**CARTES « ORIGINE » :** Européen / Arabe / Africain / Asiatique.

**CARTES « CONVICTION » :** athée / chrétien / juif / musulman / hindouiste / bouddhiste / agnostique.

**CARTES « ORIGINE »** en option: **Berbère / Tsigane**. Ces cartes donnent lieu à des discussions intéressantes avec les jeunes, notamment pour comprendre la notion d'« origine » mais elles peuvent allonger la séance (par exemple les discussion autour des liens et différences entre Berbère et Arabe) et, ce faisant, faire perdre de vue les objectifs principaux de l'atelier.

→ **Durée :** 1 à 2 heures.

### LES OBJECTIFS

- Déconstruire des préjugés sur des groupes ou des convictions.
- Comprendre la différence entre nationalité, conviction et origine géographique/culturelle (par exemple distinguer Arabe de musulman, juif d'Israélien)
- Comprendre que chaque personne est porteuse de plusieurs identités qui peuvent se combiner.
- Montrer que le cadre légal de la laïcité distingue la nationalité et la conviction pour garantir l'égalité des citoyens.
- Comprendre qu'en France, toute personne a le droit de se définir comme elle le souhaite, d'avoir ou non une religion, de changer de conviction.

> **PRÉCAUTION :** il n'est pas nécessaire de faire déclarer aux jeunes leurs nationalités, origines et convictions pour atteindre ces objectifs. S'ils en parlent spontanément, les animateurs peuvent rebondir et les questionner à partir de ces affiliations. Mais il est aussi intéressant que les jeunes comprennent que l'on peut parler de ces sujets sans faire part de son expérience personnelle. Par ailleurs, il est important que les animateurs veillent à ce que les jeunes choisissent eux-mêmes d'en parler et que ce ne soient pas leurs camarades qui les désignent comme étant de telle conviction, origines, etc.



### PHASE 1 : DÉFINITIONS (40 MIN)

L'animateur participe à la discussion, ainsi les jeunes comprennent que l'objectif est de réfléchir ensemble et qu'il ne s'agit pas d'un exercice scolaire (d'un côté « ceux qui savent », de l'autre « ceux qui ne savent pas »).

Avec un petit groupe (de 2 à 8 jeunes) l'animateur dispose la pioche au centre de la table et chaque joueur pioche une carte à tour de rôle. L'ordre des cartes est : Sénégalais, chrétien, Arabe, Français, musulman, Asiatique, athée, Marocain, Africain, juif, Nord-Coréen, hindouiste, bouddhiste, Israélien, agnostique, Européen, Indonésien.

Avec un grand groupe (20 jeunes maximum), l'animateur les répartit par équipe (par exemple, 6 équipes de 3 joueurs). Chaque équipe est installée autour d'une table pour discuter à 3. Pour faciliter les échanges en groupe complet, l'animateur dispose les tables en arc de cercle ou en U, de façon à ce qu'aucun jeune ne se tourne le dos. L'animateur distribue aux jeunes du papier et un crayon, ainsi ils pourront écrire leurs éléments de définition. L'animateur distribue à chaque équipe 3 cartes. La première équipe aura les cartes Sénégalais, chrétien, Arabe ; la deuxième équipe : Français, musulman, Asiatique ; la troisième équipe : athée, Marocain, Africain ; la quatrième équipe : juif, Nord-Coréen, hindouiste ; la cinquième équipe : bouddhiste, Berbère (ou Tsigane), Israélien ; la sixième équipe : agnostique, Européen, Indonésien.

Le joueur ou l'équipe propose une définition (« ce qu'il sait de ce mot, en une ou quelques phrases »). L'animateur demande aux autres participants « s'ils sont d'accord ou s'ils ont des choses à ajouter », il incite les jeunes à discuter ensemble. Après que les jeunes se sont exprimés, l'animateur pose des questions pour leur permettre de préciser leurs pensées, d'argumenter et de se questionner sur leurs propos. Par exemple, si un jeune dit « les Asiatiques, ils ont les yeux bridés », l'animateur pourra le questionner « Tu connais quoi comme pays asiatiques ? Est-ce que les Indiens et les Japonais se ressemblent ? ». L'animateur met en évidence les connaissances apportées par les jeunes et il peut lui-même en apporter, si les jeunes ne savent pas beaucoup de choses ou si les erreurs sont trop importantes. Par exemple l'animateur ne détaille pas tout ce qu'il sait du bouddhisme mais il apporte les éléments de connaissances essentiels. Dès la présentation de la deuxième carte, l'animateur demande aux jeunes si « la carte qu'il vient de tirer fait partie de la même catégorie que la précédente », il précise que « les cartes se répartissent en trois catégories que les jeunes vont définir eux-mêmes au fur et à mesure de la discussion ». À la fin, les jeunes arrivent assez facilement à identifier deux catégories : « nationalité » et « croyances, religions ». Ils mettent un peu plus de temps à nommer la troisième catégorie « origines, cultures ».

### PHASE 2 : DES IDENTITÉS QUI SE COMBINENT (30 MIN)

L'animateur prend plusieurs cartes et les associe. À chaque fois, il demande aux jeunes s'ils jugent que la combinaison est possible.

#### 1<sup>er</sup> type de combinaison : pour dissiper des confusions courantes

L'animateur cherche à clarifier les points que la première phase (de définitions) n'a pas permis de préciser. Par exemple, si lors

de la définition d'Israélien, il n'a pas été précisé que « tous les Israéliens ne sont pas juifs », l'animateur propose l'association des cartes « **Israélien + Arabe + musulman** ». Voici les confusions les plus courantes que l'animateur peut dissiper en demandant aux jeunes si chacune de ces combinaisons est possible (c'est le cas !) Si la confusion entre Arabe et musulman est forte, il propose les combinaisons suivantes : **Arabe + chrétien** ; **Arabe + athée** ; **Asiatique + musulman** ; **Européen + musulman**. Si l'animateur veut aller plus loin et faire apparaître la diversité

des juifs qui est souvent méconnue il peut proposer deux autres combinaisons qui donnent lieu à des discussions intéressantes : *Africain + juif ; Arabe + juif.*

## 2<sup>e</sup> type de combinaison : la France permet d'avoir plusieurs nationalités

➔ COMBINAISON FRANÇAIS + AUTRE NATIONALITÉ

## 3<sup>e</sup> type de combinaison : nous sommes nombreux à avoir des origines multiples

➔ COMBINAISON ORIGINE + ORIGINE

## 4<sup>e</sup> type de combinaison : être de plusieurs religions à la fois ?

➔ COMBINAISON CONVICTION RELIGIEUSE + CONVICTION RELIGIEUSE

*Par exemple : chrétien + musulman*

Une personne affirme qu'elle est des deux religions. Cette personne se définit comme elle le souhaite (le ressent), il est toutefois possible que certains chrétiens comme certains musulmans ne la considèrent pas comme un chrétien ou comme un musulman.

Le cas des couples mixtes est fréquent en France : les parents sont de convictions différentes et l'enfant estime qu'il est des deux religions.

## 5<sup>e</sup> type de combinaison : l'attachement culturel à une conviction religieuse

➔ COMBINAISON ATHÉE (OU AGNOSTIQUE) + CONVICTION RELIGIEUSE

*Par exemple : athée + chrétien*

Une personne a grandi dans la religion chrétienne. Elle ne croit pas ou plus à l'existence d'un dieu. Toutefois, elle se sent proche du christianisme : elle partage certaines valeurs de cette religion et perpétue peut-être certaines pratiques (se rendre à l'église, célébrer certaines fêtes en famille, etc.)

## PHASE 3 : COMPRENDRE LA LAÏCITÉ (20 MIN)

Montrer la carte Français puis, successivement, trois cartes « conviction ». À chaque fois, demander aux jeunes si la combinaison est possible. La laïcité distingue la nationalité de la conviction pour garantir l'égalité des citoyens. Toutes les combinaisons sont possibles : le fait d'être de nationalité française n'a rien à voir avec la conviction.

Selon le temps dont il dispose, l'animateur propose la même combinaison, avec d'autres nationalités du jeu pour faire

apparaître que la liberté de conscience, qui est protégée en France et dans d'autres pays, demeure une exception dans le monde.

*Par exemple : Marocain + athée (ou chrétien)*

Le cas du Maroc est éclairant. En effet, il s'agit d'un pays familier pour les jeunes et ils ont souvent des connaissances sur le sujet.

---

## CONCLUSION DE L'ATELIER

L'animateur donne la parole aux jeunes. Il leur demande « ce qu'ils ont retenu de l'atelier ? ». Après ce tour de parole l'animateur synthétise (ou demande à un des jeunes de le faire) tout ce qui a été dit. Ce moment permet non seulement

que les jeunes se souviennent des questionnements qui sont apparus mais aussi à l'animateur de mesurer si les objectifs ont été atteints et de déterminer les points sur lesquels il serait utile de revenir.



☞ N'oubliez pas de vous référer également aux « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats » (P.39>48).

# 1. ATTENTION AUX CONFUSIONS

## Arabe/musulman

### Arabe

- Les Arabes sont un groupe qu'on peut identifier en fonction de deux critères. Ce sont à l'origine les habitants d'une région nommée l'Arabie, qui partageaient, il y a plusieurs siècles, un mode de vie commun. Lorsque les Arabes sont devenus musulmans, ils ont conquis des territoires allant du Maroc à l'Inde. Le deuxième critère est la langue arabe et la culture que les conquérants arabes ont apportés avec eux. Certaines populations de ces territoires ont adopté la langue arabe. C'est le cas au Maghreb et au Proche-Orient : on parle alors communément de « pays arabes » ou de « monde arabe ». En revanche, dans ces pays, certaines populations ne se définissent pas comme Arabes, malgré de longs siècles d'échanges. C'est le cas de certaines populations berbères et dans certains pays comme l'Iran, la Turquie ou l'Inde, où la religion musulmane s'est diffusée sans que les populations n'adoptent la langue arabe.
- Aujourd'hui en France, il y a beaucoup de personnes qui viennent du monde arabe. De nombreuses personnes sont des enfants, des petits-enfants et des arrière-petits-enfants de personnes qui sont venues du monde arabe. Elles sont plus ou moins familières de la langue et de la culture arabes. Certaines personnes affirment qu'elles sont arabes, tandis que d'autres personnes sont parfois considérées comme arabes alors qu'elles ne se définiraient pas ainsi elles-mêmes. C'est aussi le cas de personnes qui sont d'origines berbère ou turque qui ne sont donc pas d'origine arabe.

### Musulman

- L'islam est né en Arabie et les premières populations musulmanes étaient arabes. Pour cette raison, il y a souvent une confusion entre les deux termes. L'islam s'est largement diffusé dans le monde. Aujourd'hui, la majorité des musulmans ne sont pas arabes et les Arabes ne sont pas tous musulmans.

### Les musulmans ne sont pas tous arabes !

- La majorité des musulmans vit en Asie centrale et du Sud : Indonésie, Pakistan, Inde, Bangladesh, etc. L'Indonésie, est le pays où vivent le plus de musulmans. Les Turcs, les Iraniens, les Kurdes, sont majoritairement musulmans mais ne sont pas arabes ainsi que de nombreux musulmans d'Afrique noire. Enfin, en Europe il y a de nombreux musulmans. Il existe des pays avec une population musulmane de longue date comme la Bulgarie et la Bosnie. Et bien sûr, l'islam étant une religion présente dans de nombreux pays européens ou aux États-Unis, il y a des personnes d'origines européenne ou américaine qui se convertissent à l'islam.

### Les Arabes ne sont pas tous musulmans !

- Il y a des Arabes chrétiens, surtout au Proche-Orient. Ces populations chrétiennes ont adopté la langue des conquérants arabes musulmans mais n'ont pas adopté leur religion. Par exemple, les coptes en Égypte, qui sont chrétiens et comptent plusieurs millions de personnes. De même, au Liban, une partie importante de la population est chrétienne. De plus, il existe bien sûr des Arabes athées, agnostiques ou de toute autre religion.

## Des Arabes juifs

- De nombreux juifs (personnes appartenant au peuple juif et/ou de religion juive) ont longtemps vécu dans le « monde arabe » jusque dans les années 1950. Ils ont adopté la langue arabe et des éléments de la culture arabe (nourriture, chants, vêtements). La situation des juifs dans le monde arabe s'est dégradée ensuite, à cause des mouvements nationalistes pour l'indépendance qui ne les ont pas majoritairement considérés comme « arabe » mais comme des étrangers, et à cause du conflit entre l'État d'Israël et les États arabes, les juifs ayant été identifiés comme des ennemis. Dès lors, de nombreux juifs ont cessé de se considérer comme arabes et peu de personnes pensent que des juifs ont pu se définir comme arabes. Pourtant de nombreux juifs se définissent

comme «marocain», «irakien» etc. Par exemple, Gad Elmaleh est un juif marocain : il a grandi au Maroc et il parle arabe. On pourrait le définir comme un juif arabe. Le Maroc est le seul pays arabe qui compte aujourd'hui une importante population juive. Sur 33 millions de Marocains, 2500 personnes, vivant principalement à Casablanca, sont juifs (ils étaient 250 000 après la Seconde Guerre mondiale).

## Des Africains juifs

→ Il existe une communauté juive en Éthiopie (pays de l'Est de l'Afrique, dont la population est majoritairement chrétienne). Cette population se considérait depuis des siècles comme des descendants des Hébreux. À partir des années 1980, de nombreux juifs d'Éthiopie fuient la guerre et s'installent en Israël.

## Israélien

→ Le mot «israélien» désigne les gens qui ont la nationalité israélienne, de l'État d'Israël.

### Les Israéliens ne sont pas tous juifs !

- Parmi les Israéliens, il y a principalement des Juifs et des Arabes (origine, peuple).
- Les Israéliens sont juifs, musulmans, chrétiens, d'autres religions, athées et agnostiques.

### Les juifs ne sont pas tous israéliens !

- Les juifs ont la plupart du temps la nationalité du pays dans lequel ils vivent.
- Toute personne ayant un grand-parent ou un parent juif ainsi que son conjoint a le droit d'avoir la nationalité israélienne.

## Tsigane, Rom, Manouche, Gitan

- Le terme «Tsigane» désigne un ensemble de populations partageant une origine géographique commune (l'Inde), une langue (ou du moins des langues proches), une culture.
- Tsigane est un nom que l'on a donné à cette population et

qui est à l'origine péjoratif. Mais, en France il a été repris par ces populations elles-mêmes et dans le monde universitaire (il peut donc, aujourd'hui, être considéré comme neutre).

- Au sein des Tsiganes on peut distinguer différents groupes :
  - > Les «Roms» sont un groupe originaire d'Europe centrale. Certaines personnes préfèrent le mot «Rom» à celui de «Tsigane», car c'est une appellation interne, que certains Tsiganes se sont eux-mêmes donné et qui vient de leur langue (le romani).
  - > Les Manouches viennent du monde germanique.
  - > Les Gitans viennent d'Espagne et du sud de la France.
- Attention à ne pas confondre les Tsiganes avec les «Gens du voyage». Cette expression renvoie à un statut administratif français pour désigner les personnes nomades qui vivent souvent dans des caravanes (pour pouvoir se déplacer). La plupart des «Gens du voyage» sont des Tsiganes, mais en France, la majorité des Tsiganes sont sédentaires.

## Berbère

- Les Berbères sont un ensemble de populations vivant depuis l'Antiquité principalement en Afrique du Nord mais aussi dans quelques pays d'Afrique noire (les Touaregs au Mali par exemple). Ils partagent d'abord une langue ou du moins des langues proches. Les Kabyles sont un groupe de Berbères vivant principalement en Algérie. De nombreux Kabyles vivent en France aujourd'hui. À l'origine les Berbères étaient polythéistes puis ont compté de nombreux juifs et chrétiens. Aujourd'hui, la plupart des Berbères sont musulmans, certains sont bien sûr athées ou agnostiques.
- Attention à ne pas confondre Berbères et Arabes. Les Berbères sont les autochtones du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) que l'on appelle communément «des pays arabes». La culture de ces pays est très marquée par la culture berbère mais la langue arabe s'y est imposée, ainsi que la religion musulmane. Ainsi de nombreux Berbères parlent arabe, certains parlent arabe et une langue berbère. Certains Berbères se considèrent comme Berbères exclusivement, d'autres comme Arabes et Berbères à la fois.

## 2. DÉFINITIONS DES TROIS FAMILLES DE MOTS

### Nationalité

- Nous employons ici le terme de nationalité dans un sens juridique: « avoir la nationalité française » signifie « être citoyen de la République française ».
- J'ai les papiers d'identité d'un pays, qui me donne des droits, en premier lieu celui d'habiter dans le pays et le droit de vote, ainsi que des devoirs (notamment le service militaire dans les pays où il est obligatoire).
- Il faut distinguer le fait « d'avoir la nationalité d'un pays » du « fait d'y habiter »: je peux vivre dans un pays sans en avoir la nationalité.
- La France permet d'avoir plusieurs nationalités. Il est donc possible d'avoir plusieurs cartes d'identité et plusieurs passeports. Cela implique d'assumer les devoirs de chacune de ces nationalités
- La nationalité française est ouverte à tous. Elle peut s'acquérir de plusieurs manières:
  - > **Le droit du sang**: l'un des parents est français.
  - > **Le droit du sol**: être né en France et qu'un des deux parents y soit né aussi.
  - > **Être né en France de deux parents étrangers**, avoir résidé en France depuis l'âge de 11 ans et pendant 5 ans de manière continue.
  - > **Par le mariage avec un citoyen français** et après 4 ans de vie commune.
  - > **Un majeur qui possède un titre de séjour** et réside en France de manière habituelle et continue depuis au moins 5 ans peut être naturalisé Français à condition qu'il dispose de ressources financières, qu'il n'ait pas de casier judiciaire, qu'il démontre une maîtrise de la langue française, des connaissances sur l'histoire, la culture et la

société française et qu'il adhère aux « principes et valeurs essentielles de la République française ».

### Origine géographique et culturelle

- Je suis né ou j'ai vécu dans une région du monde, ou mes parents ou mes grands-parents sont nés ou ont vécu dans cette région.
- Je connais (plus ou moins) une ou des langues et la culture de cette région.
- La culture est composée d'éléments concrets (la langue, la manière de s'habiller, de manger, le chant, la danse, etc.) et plus abstraits (les manières de penser, les règles de comportements, etc.)

### Conviction

- Le terme conviction est utilisé aujourd'hui pour parler à la fois des convictions religieuses (chrétien, juif, musulman, bouddhiste, hindouiste) et des convictions non religieuses (athée, agnostique).
- Ce mot a aussi un sens plus large: les convictions politiques, philosophiques, morales.
- Les convictions relèvent de quelque chose d'intime et d'un peu mystérieux. Qu'est-ce qui fait que l'on adhère à une religion ou que l'on est athée? Que certaines personnes soient très pratiquantes et d'autres non? Les convictions sont individuelles: dans une même famille, des enfants ayant eu la même éducation peuvent, une fois adultes, avoir des convictions très différentes.

## 3. LA LIBERTÉ RELIGIEUSE N'EXISTE PAS PARTOUT

### En Israël

- Nationalité et religion sont liées puisqu'on peut obtenir la nationalité si l'on est juif ou qu'un membre de notre famille l'est.
- Mais il n'est pas nécessaire d'être de la religion juive pour avoir la nationalité israélienne. Il existe des israéliens juifs, musulmans, chrétiens, athées, agnostiques, etc.
- Il n'existe pas de loi interdisant le blasphème.
- En Israël la liberté religieuse est protégée mais elle est limitée sur un point particulier: seuls les mariages religieux



(devant un rabbin pour les juifs, un imam pour les musulmans, etc.) sont reconnus sur le territoire israélien. Le mariage civil n'existe pas. Les personnes qui ne veulent pas se marier devant une institution religieuse doivent le faire en dehors du pays. Israël reconnaît cependant la validité des mariages effectués à l'étranger. Cela concerne principalement les mariages mixtes (une juive et un musulman par exemple) et les personnes athées ou agnostiques qui ne souhaitent pas se marier religieusement.

## En Indonésie

- Nationalité et religion sont dissociées.
- Mais l'égalité des citoyens est restreinte. Il existe six religions reconnues par l'État : l'islam (sunnite), le protestantisme, le catholicisme, le bouddhisme, l'hindouisme et le confucianisme. Les personnes des autres religions ont moins de droits.
- De plus, les minorités sont parfois sujettes à des violences, notamment les chrétiens, les bouddhistes et les musulmans chiïtes.
- Il existe des lois contre le blasphème, notamment à l'encontre de l'islam sunnite et des autres religions reconnues par l'État (se dire athée peut être puni par la loi).

## Au Maroc

- L'islam est la religion d'État et le roi a le titre de « Commandeurs des Croyants ».
- La liberté de conscience et la liberté de culte sont garanties dans le droit mais elles sont limitées dans les faits.
- Un Marocain est a priori considéré par l'État comme musulman ou juif. Le statut personnel (toutes les lois qui concernent la famille : naissance, mariage, divorce, etc.) des citoyens musulmans est régi par le droit musulman en vigueur au Maroc et celui des personnes juives par le droit juif.
- Les musulmans peuvent épouser des non-musulmanes, mais les musulmanes ne peuvent pas épouser des non-musulmans.
- Si les étrangers chrétiens résidant au Maroc ne sont pas embêtés, ce n'est pas le cas des Marocains musulmans qui se sont convertis au christianisme. Il n'est pas strictement interdit d'abandonner l'islam, d'être athée ou chrétien, mais le manifester publiquement peut être assimilé au fait « d'ébranler la foi des musulmans » ce qui est puni par la loi.
- Il existe des lois contre le blasphème à l'égard de l'islam.
- La rupture du jeûne de ramadan en public est un délit qui peut être pénalisé par l'emprisonnement.

## Au Sénégal

- La liberté de conscience, la liberté de culte et la liberté d'expression sont garanties dans le droit.
- Toutefois la liberté d'expression est limitée dans les faits. Certaines œuvres scientifiques, notamment historiques ou artistiques sont censurées parce qu'elles sont perçues comme blasphématoires à l'égard de l'islam.

## En Corée du Nord

- La liberté de conscience et la liberté de culte sont garanties dans le droit mais elles ne sont pas respectées dans les faits.
- Tout Nord-coréen doit avant tout être fidèle au régime et à la famille qui dirige le pays. Un culte de cette famille est obligatoire : chaque maison et chaque bâtiment public doit afficher des portraits ou des photographies des membres de la famille. Avoir une conviction religieuse est vue comme une loyauté concurrente.
- Les chrétiens sont très surveillés. La possession de Bible ou l'organisation de prières à son domicile peut mener à l'arrestation, l'emprisonnement, la torture et parfois l'exécution. De nombreux chrétiens sont retenus dans des camps. Ils sont suspectés d'être au service de pays étrangers, en premier lieu, d'espionner pour le compte des États-Unis et de la Corée du Sud.

## En Arabie Saoudite

- Seuls des musulmans peuvent avoir la nationalité saoudienne. On ne peut pas avoir la nationalité de ce pays si l'on se déclare chrétien, juif, bouddhiste, hindouiste, athée ou agnostique.
- De plus, l'État autorise une seule manière d'être musulman, la sienne.
- Se convertir à une autre religion ou s'affirmer athée est puni de la peine de mort, la critique de l'islam imposé par l'État aussi.
- Pour les étrangers non musulmans, la construction de lieux de culte est interdite, de même que l'affirmation publique de son adhésion à une religion autre que l'islam de l'État.



## ATELIER 2

# À QUOI SERT LA LAÏCITÉ CONCRÈTEMENT ?



### LES OUTILS

- 10 cartes
- **Durée** : 1 à 2 heures.



### LES OBJECTIFS

- Comprendre la laïcité en réfléchissant à des questions juridiques concrètes.
- Déconstruire des préjugés sur la laïcité.
- Comprendre que la laïcité sert d'abord à assurer la liberté (liberté de conscience, de culte et d'expression) dans certaines limites et à garantir l'égalité (les discriminations sont punies par la loi).
- Comprendre qu'il est difficile d'établir des règles qui semblent justes à tous, que la laïcité est le fruit de compromis et qu'elle est susceptible d'évoluer.



### LE DÉROULÉ

Le jeu est un quizz VRAI-FAUX : il est composé de cartes proposant des phrases. Les participants doivent deviner si ces phrases sont vraies ou fausses et à quelles conditions, en recourant à des exemples concrets. Lorsqu'il énonce la consigne, l'animateur rappelle aux jeunes de bien faire attention aux termes utilisés : il y a des subtilités dans certaines des phrases.

Par exemple, à l'affirmation « Il est interdit de célébrer une fête religieuse dans la rue », la réponse attendue est « faux ». Dans la phase de concertation, l'animateur aidera les jeunes à préciser les conditions : il n'est pas interdit de célébrer une fête religieuse dans la rue à condition d'avoir obtenu l'autorisation du préfet qui vérifie si les règles de sécurité, d'hygiène, de bon voisinage, etc. sont respectées.

Voici les dix affirmations du jeu (les réponses et les éléments pour la réflexion se trouvent dans la partie « Points de connaissance pour l'atelier »).

1. La laïcité permet de changer de conviction religieuse.
2. Les signes religieux sont interdits dans l'espace public.
3. L'État garantit aux citoyens le droit de pratiquer leur religion à l'armée, à l'hôpital public et en prison.
4. Il est interdit de célébrer une fête religieuse dans la rue.
5. Un employeur a le droit de refuser de recruter un candidat pour ses convictions religieuses.
6. On a le droit de dire et écrire publiquement tout ce que l'on pense d'un groupe religieux.
7. Les représentants des religions participent à l'élaboration des lois.
8. Le prosélytisme est permis au collège.
9. Un patron de restaurant a le droit d'interdire à ses clients de parler de leur religion.
10. La laïcité existe dans toutes les démocraties.

## RÈGLES DU JEU

### → Avec un petit groupe (de 2 à 5 jeunes)

- Un petit groupe joue soit individuellement, soit par équipe. Le joueur (ou l'équipe) qui commence est désigné au hasard. L'animateur lui donne une carte. Le joueur (ou l'équipe) décide soit « de prendre la main » c'est-à-dire de répondre et de justifier sa réponse, soit de « laisser la main » au joueur (ou à l'équipe) adverse.
- Lorsqu'on garde la main, on peut gagner 1 point pour la bonne réponse et 1 point pour chaque argument donné. Si on laisse la main, il est possible de gagner 1 point par argument, si on parvient à rebondir sur les arguments de l'équipe adverse.
- On poursuit ensuite avec le joueur suivant à qui est attribuée une nouvelle carte.
- Attention : les cartes doivent être distribuées dans l'ordre présenté dans le déroulé.

### → Variante : avec un grand groupe (20 jeunes maximum)

- L'animateur répartit les jeunes par équipe (par exemple, 5 équipes de 4 joueurs), installée autour d'une table pour

discuter. Pour faciliter les échanges en groupe complet, l'animateur dispose les tables en U, de façon à ce qu'aucun jeune ne se tourne le dos. Il peut distribuer aux jeunes du papier et un crayon pour qu'ils puissent écrire leur argumentaire.

- L'animateur donne le même nombre de cartes à chaque équipe.
- Phase 1 : Chaque équipe se concerta avec l'aide de l'animateur qui passe d'équipe en équipe
- Phase 2 : L'animateur donne la parole à chaque équipe à tour de rôle. Il demande aux autres équipes si elles partagent le point de vue de l'équipe qui s'est exprimée et si elles ont des arguments nouveaux à apporter.
- L'équipe dont c'est le tour remporte un point pour la bonne réponse, chaque équipe remporte 1 point par argument donné.
- Attention : les cartes doivent être jouées dans l'ordre présenté dans le déroulé.

---

## CONCLUSION DE L'ATELIER

L'animateur donne la parole aux jeunes. Il leur demande : « *qu'est-ce que vous avez retenu de l'atelier ?* ». Après ce tour de parole, l'animateur synthétise (ou demande à un des jeunes de le faire) tout ce qui a été dit. Ce moment permet non seulement que les jeunes se souviennent des questionnements qui sont apparus mais aussi à l'animateur de mesurer si les objectifs ont été atteints et de déterminer les points sur lesquels il serait utile de revenir.



## LES POINTS DE CONNAISSANCE POUR L'ATELIER

→ Voici les dix affirmations avec les réponses et les éléments de connaissances que l'animateur mobilise pour alimenter la réflexion des jeunes. L'animateur essaye autant que possible, à partir de ces éléments, de poser des questions aux jeunes pour ne pas transmettre ces connaissances de façon scolaire mais qu'ils les formulent par eux-mêmes.

☞ *N'oubliez pas de vous référer également aux « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats » (P.39>48).*

## 1. LA LAÏCITÉ PERMET DE CHANGER DE CONVICTION RELIGIEUSE.



Toute personne qui vit en France est libre de choisir sa conviction. Elle peut changer de conviction (avoir une religion comme ne plus en avoir) tout au long de sa vie.

Un enfant est élevé par ses parents, qui ont le droit d'éduquer leurs enfants dans la conviction qui est la leur. Toutefois, enfant comme adulte, chacun est libre de ses convictions. Certains

parents imposent leur conviction à leur enfant, d'autres la transmettent et espèrent que leur enfant la partagera, d'autres encore parlent avec leur enfant de leurs propres convictions mais le laissent libre de choisir. Quand un enfant ne partage pas les mêmes convictions que ses parents, il arrive que cela provoque des disputes voire des ruptures mais ce n'est pas toujours le cas.

## 2. LES SIGNES RELIGIEUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE PUBLIC.



*Pour faire avancer la réflexion des jeunes, l'animateur demande, avant de faire participer les autres équipes, ce qu'est l'espace public concrètement.*

L'objectif est que les jeunes parviennent à distinguer :

→ **L'espace public ou administratif** : c'est l'espace des services publics gérés par l'État, l'espace public au sens juridique du terme (mairie, tribunal). Mis à part les symboles de la République (devise, drapeau), les bâtiments n'affichent pas de signes religieux ou politiques partisans (le drapeau français symbolise la République et non un parti politique). A l'intérieur d'un bâtiment public, **il faut distinguer** :

> **les agents publics** : les représentants de l'État qui sont fonctionnaires tels que le médecin de l'hôpital, un juge, un policier, un enseignant... Les agents publics sont tenus à la neutralité : ils n'ont pas le droit de manifester leur conviction religieuse ou politique, par leurs tenues ou par leurs paroles. Attention : l'obligation de neutralité des fonctionnaires concerne aussi les convictions non religieuses, un agent n'a pas le droit de dire qu'il est athée ou agnostique.

> **des usagers** : les personnes qui ont recours aux services publics (un parent qui inscrit son enfant à la crèche municipale par exemple). Les usagers peuvent porter des

signes religieux et exprimer leurs convictions.

→ **L'école publique** est un espace public avec ses propres règles : la loi de 2004 interdit le port des signes religieux ostensibles soit très visibles (voile, kippa, grande croix) pour les élèves.

→ **Les espaces communs ou partagés** : c'est l'espace « public » au sens banal du terme : la rue, le parc, la plage... Cet espace commun n'est pas à confondre avec l'espace administratif « public » décrit plus haut. Dans cet espace partagé, chacun peut porter ce qu'il souhaite ; la seule restriction étant l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public (loi de 2010) motivée par des considérations sur la sécurité publique et non par la laïcité.

→ Lorsque certaines mairies ont interdit le port du « burkini » sur la plage en France, cela a été considéré comme légal par le juge seulement si cela pouvait provoquer des troubles à l'ordre public (bagarres). Le maire comme le juge ne pouvaient pas justifier leur décision par le respect de la laïcité.

→ Sur l'espace privé, ☞ voir question n°9 (P.25).

### 3. L'ÉTAT GARANTIT AUX CITOYENS LE DROIT DE PRATIQUER LEUR RELIGION À L'ARMÉE, À L'HÔPITAL PUBLIC ET EN PRISON.



*L'animateur amène les jeunes à se demander quel est le point commun entre ces trois lieux.*

L'État garantit la liberté de culte. Dans les lieux où l'on n'est pas libre de ses mouvements, l'État garantit l'exercice des religions, par la présence d'aumôniers. Les aumôniers accompagnent dans leur pratique culturelle les personnes qui ne peuvent pas se déplacer vers un lieu de culte - malades dans un hôpital,

militaires, prisonniers) et de lieux dédiés à la prière. Il peut y avoir aussi des aumôniers dans les internats à la demande des élèves ou de leurs parents. Ce droit concerne donc certaines pratiques religieuses (principalement l'accès à un lieu pour prier et le contact avec un représentant religieux).

### 4. IL EST INTERDIT DE CÉLÉBRER UNE FÊTE RELIGIEUSE DANS LA RUE.



*L'animateur demande aux jeunes s'ils en ont déjà vu une et laquelle.*

Les cérémonies religieuses dans la rue ne sont pas interdites. Par exemple, des chrétiens organisent des processions, des hindouistes organisent un grand défilé pour la fête du dieu Ganesh, des juifs organisent un allumage public des bougies de la fête de H'anoukah ou des musulmans organisent la fête de rupture du jeûne du mois de ramadan dans un parc public. Ces cérémonies religieuses dans la rue sont soumises aux mêmes règles et contraintes (sécurité, respect du voisinage,

etc.) que toutes les manifestations dans la rue. Elles doivent faire l'objet d'une autorisation préalable de la part du préfet. Il l'accorde sauf s'il estime qu'elles risquent de troubler l'ordre public, c'est-à-dire qu'elles ne respectent pas les règles de sécurité et de bon voisinage. Certains musulmans prient parfois dans la rue. Ces prières sont susceptibles d'être interdites s'il n'y a pas eu de demande d'autorisation ou si elles ont été refusées pour les raisons précédemment évoquées.

## 5. UN EMPLOYEUR A LE DROIT DE REFUSER DE RECRUTER UN CANDIDAT POUR SES CONVICTIONS RELIGIEUSES



### → Recrutement :

- > Un employeur n'a pas le droit d'interroger un candidat sur sa conviction.
- > Un employeur n'a pas le droit de faire de discrimination à l'embauche, pour raisons religieuses, comme pour toute autre raison : sexe, origine. Lorsque cela arrive, si le candidat peut le prouver, il peut porter plainte.
- > L'employeur ne peut pas invoquer les préjugés des autres salariés, de ses usagers ou de ses clients pour refuser d'embaucher un candidat en raison de sa conviction. Par exemple, la directrice d'un centre social associatif refuse d'embaucher une candidate voilée comme agent d'accueil au motif que sa présence risquerait de dissuader une partie des habitants de venir au centre. En revanche, l'employeur peut faire valoir la politique de neutralité de l'association ou de l'entreprise qui interdit toutes formes de manifestations religieuses ou politiques pour refuser d'embaucher une personne qui déclare ne pas vouloir respecter ce règlement.

### → La personne est en poste :

- > Une entreprise n'a pas le droit de limiter la liberté religieuse de ses employés.
- > Une première exception est constituée par le droit pour une entreprise ou une association d'intégrer à son règlement intérieur « une politique de neutralité politique, philosophique ou religieuse » qui doit être justifiée par un objectif légitime. La légitimité de cette justification est contrôlée par un juge administratif et un inspecteur du travail.
- > Un employeur peut apporter des restrictions à la liberté religieuse seulement si elles sont « justifiées par la nature

de la tâche à accomplir » et « proportionnées au but recherché. » Par exemple, la pratique du jeûne peut être incompatible avec certains métiers ou certaines tâches qui nécessitent une grande vigilance et une bonne forme physique (chirurgien, pilote de ligne, pompier, sportif professionnel).

### → Le dialogue est souhaitable :

- > Une personne en poste qui souhaiterait, par exemple, avoir des congés pour raisons religieuses s'entretiendra avec son employeur. Celui-ci lui accorde si cela ne contrevient pas au bon fonctionnement du service et à la réglementation relative aux congés payés. Il n'a pas le droit de lui refuser parce que le motif de la demande est religieux.
- > Au moment de l'entretien, il est judicieux pour une personne qui a des pratiques religieuses de le signaler afin de vérifier la compatibilité de ses pratiques avec les missions du poste.

### → Une exception :

- > Seules les entreprises dites de « tendance » peuvent recruter une personne en fonction de son obédience religieuse. Il y a deux types d'organisation : celles qui promeuvent une conviction, par exemple l'Église catholique et celles qui s'appuient sur une conviction, par exemple les Scouts musulmans de France. Ces organisations ne peuvent pas être accusées de discriminations si elles recrutent uniquement des personnes de leur conviction.
- > Il existe des entreprises de tendance non religieuses par exemple, les syndicats.

## 6. ON A LE DROIT DE DIRE ET ÉCRIRE PUBLIQUEMENT TOUT CE QUE L'ON PENSE D'UN GROUPE RELIGIEUX.



*L'animateur amène les jeunes à différencier les convictions religieuses (le judaïsme, le christianisme, l'islam, etc.) et les groupes religieux (les juifs, les chrétiens, les musulmans, etc.) qui sont des personnes qui peuvent subir un dommage. Il insiste également sur le rôle du juge qui détermine si un propos concerne un groupe entier.*

→ En France, la loi ne contient aucune disposition limitant la liberté d'expression concernant les religions et les objets des croyances religieuses (dieux, personnes, textes sacrés, etc.). Il n'y a pas de délit ou de crime de blasphème, en tant qu'insulte à Dieu ou à la religion.

→ Mais la liberté d'expression a des limites. Nuire à une personne ou à un groupe de personnes est pénalisé, et la peine est aggravée lorsqu'il est leur est porté préjudice pour les motifs suivants: en raison de leur religion comme de leur origine, de leur sexe, de leur orientation ou de leur identité sexuelles ou de leur handicap.

→ Sont pénalisées:

> L'injure, c'est-à-dire l'insulte;

> La diffamation: affirmer un fait faux au sujet d'une personne, volontairement ou non; La diffamation peut nuire à une personne pour plusieurs raisons. Elle peut avoir des répercussions dans sa vie professionnelle (perdre son emploi ou avoir des difficultés à trouver un emploi) et personnelle.

> La provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence.

→ *Pour comprendre, l'animateur peut évoquer deux procès récents:*

**1. Charlie Hebdo a été relaxé de la poursuite d'injure envers les musulmans.** Le 8 février 2006, le journal publie les caricatures de Mohammed publiées auparavant dans un journal danois qui ont provoqué des manifestations et des violences dans plusieurs pays majoritairement musulmans. La Grande Mosquée de Paris, l'Union des organisations islamiques de France et la Ligue islamique mondiale poursuivent Charlie Hebdo pour «*injure envers un groupe de personnes en raison de sa religion*». Ils attaquent trois dessins:

> la couverture du dessinateur français Cabu: Mohammed «*débordé par les intégristes*» qui soupire: «*C'est dur*

*d'être aimé par des cons*».

> la caricature danoise montrant Mohammed coiffé d'un turban d'où sort la mèche d'une bombe.

> le dessin danois représentant Mohammed sur un nuage qui accueille des kamikazes en leur disant «*Arrêtez, arrêtez, nous n'avons plus de vierges!*».

Le procès se déroule du 7 au 8 février 2007 à Paris. Le 22 mars, le journal est relaxé. Le juge estime que la caricature de Mohammed avec le turban, prise isolément, peut être injurieuse pour les musulmans mais que la couverture de Cabu indique que l'ensemble du numéro vise les intégristes (et non tous les musulmans).

L'UOIF et la Ligue islamique mondiale font appel. Il est intéressant de constater que le deuxième juge a un avis légèrement différent. Il estime qu'aucune des caricatures ne visent tous les musulmans, mais que toutes visent clairement ceux «*qui, au nom de l'islam, pratiquent des actes terroristes à répétition*».

### **2. Éric Zemmour a été jugé coupable de provocation à la haine envers les musulmans.**

En octobre 2014, dans un entretien donné à un journal italien, Éric Zemmour affirme: «*Il y a des millions de personnes qui vivent en France sans vouloir vivre à la française. Les musulmans ont leur propre Code civil: le Coran. Ils vivent entre eux, dans les périphéries. Les Français ont été obligés d'en partir.*» SOS Racisme et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), entre autres, portent plainte. Dans son réquisitoire, la procureure estime que ces propos «*stigmatisants*», «*sans nuance*», visent «*l'ensemble de la communauté musulmane*». Selon elle, Éric Zemmour cherche à «*opposer les musulmans et les Français*» et incite à la haine et à la violence. Le juge n'a pas donné crédit à la défense d'Éric Zemmour qui expliquait qu'il ne parlait pas de tous les musulmans mais d'une partie d'entre eux. Il a considéré qu'à «*aucun endroit de l'interview*», Éric Zemmour ne réduit son propos à «*une fraction seulement*» des musulmans, comme il le soutenait.



## 7. LES REPRÉSENTANTS DES RELIGIONS PARTICIPENT À L'ÉLABORATION DES LOIS.



- Les religions organisées en institutions n'ont pas de pouvoir de décision sur la vie politique: ce sont les citoyens, quelle que soit leur conviction, qui détiennent ce pouvoir, notamment par le biais de leurs représentants élus puisque la France est une démocratie. Par exemple, l'Église catholique n'est pas favorable au mariage pour les couples homosexuels. Les représentants de l'Église, certains catholiques et des personnes d'autres religions, ont exprimé publiquement leur désaccord contre la proposition de loi du gouvernement. Mais une majorité des députés a voté pour l'adoption de cette loi en 2013.
- En revanche, un représentant des religions peut se présenter à une élection et devenir député ou sénateur. C'est un citoyen comme un autre. Il y a aussi un parti en France qui revendique le fait d'être chrétien: le Parti chrétien démocrate. Ses propositions revendiquent le fait qu'elles soient influencées par le christianisme de ses membres. Enfin, l'État, lorsqu'il réunit des personnes pour réfléchir à certains sujets (comme des comités de bioéthique, qui évoquent par exemple le clonage) a le droit d'intégrer des représentants des religions.

## 8. LE PROSÉLYTISME EST PERMIS AU COLLÈGE.



*Les jeunes découvrent souvent ce mot. L'animateur leur donne des éléments de définition.*

- Le prosélytisme désigne le fait de vouloir faire partager sa conviction religieuse. Ce terme a pris au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle une connotation négative: le prosélytisme renvoie alors au fait d'exercer des moyens de pression pour faire partager sa conviction.
- La liberté de culte implique la liberté de propager sa conviction. Mais ce qui relève de la contrainte, de la pression ou de la manipulation psychologique est illégal partout, comme au collège. Dans l'enseignement public primaire et secondaire, pour éviter les contraintes et pressions, la loi de 2004 a interdit le port de tenues et de signes religieux ostensibles.

## 9. UN PATRON DE RESTAURANT PEUT INTERDIRE À SES CLIENTS DE PARLER DE LEUR RELIGION.



- Le restaurant est ce qu'on appelle un espace privé social (le lieu appartient à une personne mais il accueille du public). Concernant les clients, le restaurateur n'a ni le droit d'interdire l'accès à son restaurant à des personnes qui portent un signe religieux, ni le droit de leur interdire de parler de leur religion. Un commerçant qui refuse l'accès d'une personne à son magasin pour des raisons d'appartenance religieuse (supposée ou réelle) est passible de poursuite judiciaire.
- Concernant les employés, voir les éléments de réponses pour la question n°5.

## 10. LA LAÏCITÉ EXISTE DANS TOUTES LES DÉMOCRATIES.



*L'animateur amène les jeunes à citer les démocraties qu'ils connaissent et à partir de là, à se demander ce qu'est une démocratie. L'animateur les oriente de façon à ceux que les jeunes citent notamment la Grande-Bretagne et les États-Unis (pays qu'ils connaissent par l'école et par le cinéma ou les séries).*

- La démocratie est un régime politique où le peuple se gouverne lui-même. Ce sont les citoyens qui décident des lois, le plus souvent par le biais des représentants qu'ils ont élus (députés).
- La Grande-Bretagne est une monarchie et les États-Unis sont une république, comme la France. Mais ces deux États sont des démocraties.
- Toutes les démocraties n'organisent pas de la même façon la place des religions dans l'État et la société. La laïcité française est un cadre politique et juridique spécifique, parmi d'autres.
- En Grande-Bretagne, les libertés fondamentales (liberté de conscience, de culte et d'expression) et l'égalité (entre les personnes) sont garanties. Mais il n'y a pas de séparation de l'État et des Églises: la Reine d'Angleterre est la chef de l'Église anglicane, une famille du christianisme. Les représentants de l'État ne sont pas tenus à la neutralité en matière de convictions religieuses.
- Le système américain est proche du système français dans le droit. L'État est séparé des Églises. Cependant, comme en Angleterre, les représentants de l'État ne sont pas tenus à la neutralité en matière de convictions religieuses.
- Aux États-Unis les religions sont un sujet plus courant de discussions (publiques et privées) qu'en France. L'athéisme et l'agnosticisme sont, en revanche, moins répandus qu'en France. L'athéisme y est parfois mal perçu. De nombreux athées militent d'ailleurs aux États-Unis pour faire changer les mentalités, et amener leurs concitoyens à comprendre que l'absence de religion n'est pas une absence de morale et qu'eux aussi agissent pour la justice et la solidarité dans le pays.
- En France et aux États-Unis, la pénalisation du blasphème a été abrogée depuis longtemps. En Grande-Bretagne, elle a été abrogée en 2008. La dernière condamnation a été prononcée en 1977 contre un magazine accusé d'offenser le christianisme.

# ATELIER 3

## SAVOIR & CROIRE



### LES OUTILS

- 6 cartes
- **Durée** : 1 à 2 heures.



### LES OBJECTIFS

- Comprendre que « savoir » et « croire » appartiennent à deux domaines différents qui peuvent parfois s'opposer.
- Comprendre que le savoir est le résultat d'une démarche scientifique consistant à rechercher des preuves que l'on peut partager avec tous.
- Comprendre que les croyances religieuses et les convictions appartiennent à un domaine dans lequel personne ne peut convaincre l'autre qu'il a raison, parce qu'il n'y a pas de preuve. Il n'y a donc pas de convictions plus légitimes que d'autres. Les croyances et les convictions sont personnelles.



### LE DÉROULÉ

- L'animateur explique aux jeunes que cet atelier-débat consiste à tenter de définir deux mots : savoir et croire, que l'on emploie couramment mais qui ne sont pas simples à expliquer. L'animateur peut demander : « est-ce que vous trouvez ça simple de définir le mot "savoir" et le mot "croire" ? » **Il veille à ne pas établir une hiérarchie entre ces deux mots, il peut dire explicitement aux jeunes qu'il ne s'agit pas d'établir une hiérarchie, de dire que savoir est mieux que croire, mais de comprendre la différence entre les deux mots et également de faire apparaître les liens qui les unissent.**
- Pour ce faire, l'animateur propose six phrases. Les jeunes doivent dire s'ils le savent (ou si l'on peut le savoir) ou s'ils le croient (ou s'ils ne le croient pas) et expliquer leur réponse. C'est à partir des explications des jeunes que sont définis les deux mots.

Voici les six phrases :

1. Il y a une table dans cette salle (ou tout autre objet qui est réellement présent dans la salle où vous êtes et qui se trouve *a priori* également dans la salle d'à côté).
  2. Il y a une table dans la salle d'à côté.
  3. L'eau gèle en dessous de zéro degré.
  4. Louis XVI s'est fait couper la tête pendant la Révolution française.
  5. Jamel Debbouze aime bien Gad Elmaleh.
  6. Il y a un dieu qui a créé le monde.
- L'animateur affiche un grand panneau (une surface A2 est nécessaire) au début du jeu. Au centre du côté gauche figure un ovale avec le mot « savoir » et au centre du côté droit un ovale avec le mot « croire ». Au fur et à mesure de la séance, il relie ces deux mots aux expressions et phrases utilisées par les jeunes pour les définir. Attention à ne pas utiliser du rouge (couleur négative associée à l'interdiction, la correction, etc.).

→ À la fin de l'atelier, voici un exemple de ce qui pourra figurer sur le panneau :

**« Savoir » sera relié à :**

- Voir, entendre, toucher, sentir
- Tout le monde l'observe
- Vérifier, test, expérience, preuves
- Traces, beaucoup de preuves différentes (témoignages, livres, objets, peintures, ossements)
- Tout le monde est d'accord

**« Croire » sera relié à :**

- Peut-être, possible, si

- On ne peut pas vérifier, imaginer
- Indices, bonnes raisons, arguments
- Avoir des raisonnements différents, avoir des opinions contradictoires
- Avis personnels

**Il est important qu'il y ait également des mots reliés à la fois à « savoir » et « croire » :**

- Réfléchir, Penser
- Interpréter, Raisonner

## RÈGLES DU JEU

**→ Avec un petit groupe (de 2 à 5 jeunes)**

- Un petit groupe joue soit individuellement, soit par équipe. Le joueur (ou l'équipe) qui commence est désigné au hasard. L'animateur lui donne une carte. Le joueur (ou l'équipe) décide soit « de prendre la main » c'est-à-dire de répondre et de justifier sa réponse, soit de « laisser la main » au joueur (ou à l'équipe) adverse.
- Lorsqu'on garde la main, on peut gagner 2 points pour chaque argument donné. Si on laisse la main, il est possible de gagner 1 point par argument, si on parvient à rebondir sur les arguments de l'équipe adverse.
- On poursuit ensuite avec le joueur suivant à qui est attribuée une nouvelle carte.
- Attention : les cartes doivent être distribuées dans l'ordre présenté dans le déroulé.
- Attention : on gagne des points uniquement pour les arguments car il s'agit de réfléchir ensemble. Les jeunes peuvent changer d'avis et ne pas être d'accord au sein d'une même équipe.

**→ Variante : avec un grand groupe (20 jeunes maximum)**

- L'animateur répartit les jeunes par équipe (par exemple, 6 équipes de 3 joueurs), installée autour d'une table pour discuter. Pour faciliter les échanges en groupe complet, l'animateur dispose les tables en U, de façon à ce qu'aucun jeune ne se tourne le dos. Il peut distribuer aux jeunes du papier et un crayon pour qu'ils puissent écrire leur argumentaire.
- L'animateur donne le même nombre de cartes à chaque équipe.
- **Phase 1 :** Chaque équipe se concerta avec l'aide de l'animateur qui passe d'équipe en équipe. Il ne s'agit pas de se mettre d'accord mais d'échanger les points de vue.
- **Phase 2 :** L'animateur demande aux autres équipes si elles partagent le point de vue de l'équipe qui s'est exprimée et si elles ont des arguments nouveaux à apporter.
- L'équipe dont c'est le tour remporte 2 points par argument donné, chaque équipe remporte 1 point par argument donné.
- Attention : les cartes doivent être jouées dans l'ordre présenté dans le déroulé.



## LES POINTS DE CONNAISSANCE POUR L'ATELIER

→ Voici les six phrases avec les réponses et les éléments de connaissances que l'animateur mobilise pour alimenter la réflexion des jeunes. L'animateur essaye autant que possible, à partir de ces éléments, de poser des questions aux jeunes pour ne pas transmettre ces connaissances de façon scolaire mais qu'ils les formulent par eux-mêmes.

☞ N'oubliez pas de vous référer également aux « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats » (P.39>48).

### 1. IL Y A UNE TABLE DANS CETTE SALLE (OU TOUT AUTRE OBJET QUI EST RÉELLEMENT PRÉSENT DANS LA SALLE OÙ VOUS ÊTES ET QUI SE TROUVE A PRIORI ÉGALEMENT DANS LA SALLE D'À CÔTÉ) :



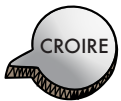
→ La réponse à laquelle la discussion doit mener : « On le sait ».

- Puisqu'on la voit, on peut la toucher.
- Les jeunes vont peut-être dire qu'ils le savent « parce qu'il y a toujours une table dans la salle ». Sur ce dernier point,

l'animateur peut alors leur demander : « est-ce que cela suffit à savoir ? » (cela permet d'enchaîner avec la phrase n°2)

- À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne « savoir ». L'animateur note les mots « voir », « toucher ».

### 2. IL Y A UNE TABLE DANS LA SALLE D'À CÔTÉ



→ La réponse à laquelle la discussion doit mener : « on le croit ou on ne le croit pas ».

- Certains jeunes pensent qu'il y a une table car il y en a habituellement. L'animateur souligne que la phrase est très précise : la phrase dit que « l'objet est à l'instant où l'on en parle, dans la pièce d'à côté où l'on ne se trouve pas. » Les jeunes arrivent à l'idée qu'« il n'est pas possible de le vérifier ».
- D'autres jeunes diront qu'il est possible qu'elle n'y soit pas car quelqu'un l'aurait enlevée, etc. L'animateur les laisse élaborer des « scénarios » contradictoires. Certains penseront que la table est dans la pièce d'à côté parce que « on a

besoin de cette table dans cette pièce », d'autres que c'est possible qu'elle n'y soit pas, parce que « quelqu'un en avait besoin dans une autre pièce », etc.

- L'animateur introduit des termes utiles à la discussion : « donc tu penses que », « tu imagines que », « mais tout le monde n'est pas d'accord avec ton argument », « vous avez des opinions différentes, toi tu crois ça, lui il croit autre chose et vous avez chacun de bonnes raisons »
- À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne « croire ». L'animateur note les mots : peut-être, possible, « si », on ne peut pas vérifier, imaginer, penser, etc.

### 3. L'EAU GÈLE EN DESSOUS DE ZÉRO DEGRÉ



→ La réponse à laquelle la discussion doit mener : « on le sait »

- Tous les jeunes l'ont vu dans différentes circonstances : verglas, neige, lac gelé, congélateur, etc.
- Chaque personne peut le vérifier en faisant l'expérience, par exemple mettre une bouteille d'eau au congélateur puis constater quelques heures après que l'eau est gelée. Tout le monde peut faire cette expérience et la reproduire autant de

fois qu'il veut.

- Attention certains jeunes « calés » penseront aux exceptions : l'eau salée qui gèle moins vite, l'altitude qui joue, etc.
- À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne « savoir ». L'animateur note les mots : tout le monde le constate à différents endroits, expérience, test, etc.

## 4. LOUIS XVI S'EST FAIT COUPER LA TÊTE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



→ La réponse à laquelle la discussion doit mener: «on le sait».

- Les jeunes diront à juste titre «on n'y était pas alors on le croit».
- L'animateur pose des questions: «il n'y a pas de moyens de le savoir?», «comment on pourrait savoir ce qui a eu lieu dans le passé?», «Comment sais-tu quel est le jour de ta naissance alors que tu ne peux pas t'en rappeler?», «comment connais-tu le métier de ton grand-père alors que tu ne l'as jamais vu à son travail?»
- L'animateur amène les jeunes à arriver à l'idée qu'il y a des traces du passé. On sait quelque chose du passé quand on a beaucoup de traces concordantes et de natures différentes. Pour la mort de Louis XVI, il en existe. L'animateur demande aux jeunes lesquelles? Ils trouveront (avec ou sans l'aide de l'animateur): des témoignages, des articles de journaux, des

peintures, l'acte du procès et le cadavre de Louis XVI. Louis XVI a été enterré à Paris puis ses ossements déplacés à la basilique de Saint-Denis à la mort de Napoléon.

- Chacun n'a pas nécessairement vu toutes ces preuves mais il peut les voir s'il le veut. Il peut aussi faire confiance aux scientifiques (ici les historiens, dans d'autres cas des archéologues, etc.) qui sont tous d'accord sur ce point et peuvent montrer ces preuves.
- Il existe en revanche des périodes de l'histoire sur lesquelles on dispose de peu de traces. Les historiens ne sont alors souvent pas d'accord sur ce qu'il s'est passé, comment et pourquoi.
- À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne «savoir». L'animateur note les mots: traces, beaucoup de preuves différentes (témoignages, livres, objets, peintures, ossements, etc.).

## 5. JAMEL DEBBOUZE AIME BIEN GAD ELMALEH



→ La réponse à laquelle la discussion doit mener: «on le croit ou on ne le croit pas».

- Certains jeunes diront: «on le sait parce que on les voit souvent ensemble», «ils rient ensemble». D'autres diront «Tu n'en sais rien, ils sont "collègues", ils font du business ensemble».
- Un jeune dira peut-être: «tu ne peux pas vérifier, tu n'es pas dans sa tête».
- Un autre dira peut-être: «il suffit de leur demander». L'animateur demandera «si cela suffit pour le savoir?» et le groupe arrivera à la conclusion qu'en effet «on n'est jamais

dans la tête de quelqu'un», qu'une personne peut ne pas dire la vérité.

- L'animateur introduit des termes utiles à la discussion: «on peut avoir des avis différents, interpréter des indices différemment. Les sentiments d'une personne sont quelque chose qu'on ne pourra jamais observer, ni vérifier.»
- À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne «croire». L'animateur note les mots: on ne peut pas vérifier ce qu'il y a dans la tête de quelqu'un, etc.

## 6. IL Y A UN DIEU QUI A CRÉÉ LE MONDE



→ La réponse à laquelle la discussion doit mener: «on le croit ou on ne le croit pas».

### → Déroulé 1 possible (dans le cas où les jeunes sont d'emblée d'accord sur le fait que cela relève de la croyance)

- > Certains jeunes diront: «certains y croient, d'autres n'y croient pas et pensent que le monde existe par hasard»
- > L'animateur demande «Qui y croit par exemple?», les jeunes citeront «les juifs, les chrétiens, les musulmans». L'animateur demande «comment appelle-t-on les personnes qui n'y croient pas?». Les jeunes diront: «les athées».
- > L'animateur questionne les jeunes pour savoir «est-ce que dans le monde il n'y a que des personnes qui croient qu'un dieu a créé le monde et d'autres qui ne croient pas qu'un dieu a créé le monde?». Les jeunes arrivent à l'idée que: 1. Il y a des polythéistes comme les hindouistes (les Égyptiens, les Grecs autrefois), 2. Il existe aussi des personnes agnostiques (voir «Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats» (P.39>48)).
- > Certains jeunes vont dire: chacun a le droit de croire ce qu'il veut, c'est la liberté, la laïcité, etc.
- > À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne «croire». L'animateur note les mots: on ne peut pas prouver qu'il y a un, plusieurs ou aucun dieu, c'est quelque chose de personnel, etc.

### → Déroulé 2 possible (dans le cas où certains jeunes sont réticents à l'idée que cela ne relève pas du savoir)

- > Certains jeunes sont attachés au «je sais que Dieu a créé le monde», mais ils vont peut-être ensuite employer les termes «parce que je crois en ma religion». L'animateur rebondit sur l'emploi du mot «croire»: «tu dis toi-même "je crois": pourquoi d'après toi tu emploies spontanément ce mot?»
- > Certains jeunes vont dire: «je le sais car c'est écrit dans le Coran (ou la Bible)». L'animateur demande: «est-ce que tout le monde pense que ce texte dit la vérité? Est-ce que tout le monde pense que ce texte est sacré? Il est sacré pour qui?»
- > L'animateur amène les jeunes à réfléchir en partant d'autres convictions que la leur. Par exemple, «dans les livres sacrés d'un hindouiste, qu'est-ce qui est écrit?», «qu'il y a plusieurs dieux», «Et dans le livre sacré des chrétiens? Qu'il n'y a qu'un seul dieu.» L'animateur demande aux jeunes: «Est-ce qu'ils vont penser la même chose? Est-ce qu'ils vont être d'accord? Est-ce que l'un va réussir à convaincre l'autre?» Peu à peu, les jeunes arriveront à l'idée que «non, car on ne peut prouver l'un plus que l'autre».
- > À la suite de la discussion, l'animateur demande aux jeunes quels mots on met dans la colonne «croire». L'animateur note les mots: on ne peut pas prouver qu'il y a un, plusieurs ou aucun dieu, c'est quelque chose de personnel, etc.
- > L'animateur utilise aussi si nécessaire les arguments de la conclusion et les «Connaissances utiles pour tous les ateliers» (P.39>48).

---

## CONCLUSION DE L'ATELIER

Ce moment permet non seulement que les jeunes se souviennent des questionnements qui sont apparus mais aussi à l'animateur de mesurer si les objectifs ont été atteints et de déterminer les points sur lesquels il serait utile de revenir. L'animateur donne la parole aux jeunes. Il leur demande de résumer les définitions des mots «savoir» et «croire»: «ce que l'on sait, c'est ce que l'on peut observer, vérifier, prouver» et il conduit le groupe à revenir sur les points suivants (voir également les «Connaissances utiles pour tous les ateliers»).

→ Croire n'est pas bête. On peut avoir de très bonnes raisons de croire quelque chose, mais on ne peut pas le prouver. C'est pourquoi les hommes croient des choses différentes: certains sont athées, certains ont une religion monothéiste, d'autres

polythéiste. Chacun peut croire que sa croyance est « la vraie » mais personne ne peut le prouver.

- On peut être sûr de sa croyance, en être convaincu, c'est de là que vient le mot « conviction », mais on ne peut pas la prouver.
- Il n'est pas possible de prouver qu'un ou plusieurs dieux existent, mais il n'est pas non plus possible de prouver qu'aucun dieu n'existe. Ces deux approches relèvent toutes les deux de la croyance.
- Les croyances peuvent être très importantes pour les personnes qui les ont choisies. Le fait qu'on ne puisse pas les prouver ne diminue pas leur importance.
- Beaucoup de gens ne se prononcent pas sur la question de l'existence d'un ou de plusieurs dieux. On les appelle « agnostiques ».
- La science n'est pas opposée à la religion. En revanche, elle contredit certaines croyances religieuses. On peut distinguer des croyances qui sont contredites par la science d'aujourd'hui (la terre et l'homme ont plus que 6000 ans) et d'autres qui ne sont pas contredites par la science : une âme qui survivrait à la mort du corps ou l'existence d'un ou de plusieurs dieux.
- La laïcité implique que l'État français ne porte pas de jugement sur les croyances religieuses. Il ne promeut aucune religion, ni l'athéisme, ni l'agnosticisme.



# ATELIER 4

## DIVERSITÉ DES PRATIQUES

### LES OUTILS

- 5 cartes
- **Durée** : 1 à 2 heures.

### LES OBJECTIFS

- Connaître certaines pratiques religieuses (rituels, vêtements, alimentation).
- Comprendre qu'au sein des religions, les croyants associent diverses significations à leurs pratiques religieuses.
- Savoir qu'il y a des pratiques communes aux différentes religions.
- Montrer la diversité des pratiques au sein d'une même religion (selon les époques, les pays, les courants, les familles, les personnes)
- Il existe une diversité de modes de vie qui implique certaines pratiques au quotidien (se nourrir, s'habiller). Certaines sont influencées par le religieux, d'autres non. Chaque personne est surprise par les pratiques qu'elle ne connaît pas : il n'y a pas de pratiques plus bizarres que d'autres.

### LE DÉROULÉ

- Ce jeu est composé de cinq affirmations auxquelles les jeunes doivent répondre soit « oui », soit « non », soit « oui et non », en argumentant et en recourant à des exemples concrets.
- Il s'agit d'idées simplistes ou fausses à propos des pratiques alimentaires et vestimentaires religieuses. L'animateur présente le jeu aux jeunes ainsi : « Les phrases que vous allez recevoir sont des phrases qu'on entend, qu'on dit souvent sans trop réfléchir. À l'inverse, vous allez essayer de réfléchir sur ces phrases. » Les jeunes réagissent de deux manières différentes : soit il faudra beaucoup leur questionner pour qu'ils comprennent qu'il s'agit d'idées simplistes ou fausses, soit ils le réaliseront immédiatement et dans ce cas l'animateur explique que le but du jeu est de trouver le maximum d'arguments pour les remettre en question.

Voici les 5 affirmations du jeu (les réponses et les éléments pour la réflexion se trouvent dans la partie « Points de connaissance pour l'atelier »).

1. Le carême c'est comme le ramadan pour les chrétiens.
2. Dans la religion musulmane, le porc est interdit pour des raisons de santé.
3. Il n'y a que les croyants qui ont des pratiques alimentaires spéciales.
4. Tous les juifs portent une kippa.
5. Toutes les femmes qui se couvrent la tête sont musulmanes.

## RÈGLES DU JEU

### → Avec un petit groupe (de 2 à 5 jeunes)

- Un petit groupe joue soit individuellement, soit par équipe. Le joueur (ou l'équipe) qui commence est désigné au hasard. L'animateur lui donne une carte. Le joueur (ou l'équipe) décide soit « de prendre la main » c'est-à-dire de répondre et de justifier sa réponse, soit de « laisser la main » au joueur (ou à l'équipe) adverse.
- Lorsqu'on garde la main, on peut gagner 1 point pour la bonne réponse et 1 point pour chaque argument donné. Si on laisse la main, il est possible de gagner 1 point par argument, si on parvient à rebondir sur les arguments de l'équipe adverse.
- On poursuit ensuite avec le joueur suivant à qui est attribuée une nouvelle carte.
- Attention : les cartes doivent être distribuées dans l'ordre présenté dans le déroulé.

### → Variante : avec un grand groupe (20 jeunes maximum)

- L'animateur répartit les jeunes par équipe (par exemple,

5 équipes de 4 joueurs), installée autour d'une table pour discuter. Pour faciliter les échanges en groupe complet, l'animateur dispose les tables en U, de façon à ce qu'aucun jeune ne se tourne le dos. Il peut distribuer aux jeunes du papier et un crayon pour qu'ils puissent écrire leur argumentaire.

- L'animateur donne le même nombre de cartes à chaque équipe.
- **Phase 1** : Chaque équipe se concerta avec l'aide de l'animateur qui passe d'équipe en équipe
- **Phase 2** : L'animateur donne la parole à chaque équipe à tour de rôle. Il demande aux autres équipes si elles partagent le point de vue de l'équipe qui s'est exprimée et si elles ont des arguments nouveaux à apporter.
- L'équipe dont c'est le tour remporte un point pour la bonne réponse, chaque équipe remporte 1 point par argument donné.
- Attention : les cartes doivent être jouées dans l'ordre présenté dans le déroulé.



## LES POINTS DE CONNAISSANCE POUR L'ATELIER

- Voici le déroulé des cinq affirmations avec les réponses et les éléments de connaissances que l'animateur mobilise pour alimenter la réflexion des jeunes. L'animateur essaie autant que possible, à partir de ces éléments, de poser des questions aux jeunes pour ne pas transmettre ces connaissances de façon scolaire mais qu'ils les formulent par eux-mêmes.

☞ N'oubliez pas de vous référer également aux « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats » (P.39>48).

## 1. LE CARÊME C'EST COMME LE RAMADAN POUR LES CHRÉTIENS.



parce que dans les deux cas il s'agit de pratiques proches : un jeûne (privation partielle ou totale de nourriture et de boisson) et qu'elles ont des significations communes comme la purification.



si l'on s'attache à décrire leurs différences : le carême s'étend sur une période plus longue que le ramadan

(40 jours pour le carême et 29 ou 30 jours pour le ramadan), lors du ramadan les croyants ne mangent ni ne boivent pendant la journée et font un repas de fête une fois la nuit tombée, tandis que pendant la période du carême les croyants ne jeûnent pas toute la journée mais se privent durant les 40 jours de certains aliments (gras, sucre, viande par exemple). Précisons que des croyants pratiquent un jeûne total certains jours de carême.

- Il existe des pratiques ressemblantes au sein des religions (comme le jeûne) ; cela ne signifie pas que toutes les religions sont interchangeable. En effet, chaque religion a des croyances et des pratiques qui lui sont propres.
- L'animateur rebondit sur les remarques des jeunes, en essayant le plus possible de les questionner. Par exemple, pour certains jeunes, il sera difficile d'établir un lien entre le carême et le ramadan, il mettra en évidence qu'effectivement les pratiques ne sont pas tout à fait les mêmes. Tandis que lors du mois de ramadan, il est d'usage de s'abstenir de manger et de boire toute la journée, lors du carême, il est d'usage de se priver de certains aliments. Mais dans les deux cas, la pratique consiste à se priver de nourriture (jeûner) et surtout comme nous allons le voir, ces deux pratiques ont des significations communes aux deux religions. Dire qu'il y a des points communs entre les religions, comme le jeûne, ne revient pas à dire qu'il n'y a pas de différences entre elles.
- Le jeûne est une pratique que l'on retrouve dans d'autres religions que le christianisme et l'islam. Par exemple dans le judaïsme il existe plusieurs jours de jeûnes, le plus connu est Yom Kippour, le jour du pardon. Les juifs pratiquants ne mangent, ni ne boivent pendant 25 heures.
- Les pratiques religieuses comme le jeûne ont des significations diverses pour les croyants.
  - > Le ramadan et le carême (et Yom Kippour) sont des moments de l'année où le croyant pratique une purification, c'est-à-dire où il se concentre entièrement sur ce qu'il considère comme ses devoirs religieux : autrement dit, la privation est un moyen de prendre conscience de ce qu'il peut faire mieux. Il passe par des privations physiques : nourriture, boisson, relations sexuelles, pour réfléchir à la manière dont il remplit ce qu'il considère comme ses devoirs religieux : remercie-t-il Dieu suffisamment ? S'occupe-t-il assez des pauvres ? etc. Ces jeûnes ont lieu à des moments importants des calendriers religieux. Le carême est la période de préparation de la fête de Pâques (centrale dans le christianisme puisqu'elle célèbre la mort et la résurrection de Jésus). Dans l'islam, le mois du ramadan est le mois qui marque le début de la révélation du Coran à Mohammed. Dans le judaïsme, Yom kippour est la fête principale du début de l'année juive. Elle est le moment le plus important de cette période consacrée à demander pardon aux hommes auxquels on a pu nuire et à Dieu.
- > Dans ces trois religions, pour certains croyants, le jeûne permet essentiellement de se concentrer sur ses devoirs religieux, pour d'autres c'est aussi un moyen de ressentir ce que les pauvres vivent et ce faisant, d'être plus sensibles à leur condition. D'autres croyants ne s'interrogent pas sur les significations de cette pratique : ils font ce qu'ils pensent être prescrit par leur religion.
- > Il arrive souvent que l'on considère les pratiques religieuses uniquement sous l'angle des « obligations » et des « interdits ». Prendre conscience du fait qu'elles ont des significations et qu'elles permettent de réfléchir est un point de vue parfois nouveau : il est intéressant que les jeunes découvrent que le thème des pratiques religieuses est une question plus riche que la simple opposition du « permis » et de « l'interdit ».
- Certaines personnes pratiquent le jeûne en dehors de toute religion, mais parfois pour des raisons que l'on retrouve au sein des pratiques religieuses, comme la purification, l'introspection ou encore pour d'autres raisons (des raisons de santé ou de « bien-être » par exemple).

## 2. DANS LA RELIGION MUSULMANE, LE PORC EST INTERDIT POUR DES RAISONS DE SANTÉ.



**parce que certains croyants pensent que la consommation du porc est interdite pour des raisons de santé.**



**parce que certains croyants pensent que la consommation du porc est interdite pour des raisons symboliques et morales, d'autres parce qu'ils font ce qu'ils pensent être prescrit par leur religion et enfin d'autres pour plusieurs de ces raisons à la fois.**

- Certains croyants pensent que la consommation du porc est interdite pour des raisons de santé.
  - > Certains pensent que la justification sanitaire vient du fait que dans le contexte de la naissance de l'islam, cet aliment ne se conservait pas bien. Pour d'autres, le porc est un aliment mauvais pour la santé, notamment parce que c'est un animal omnivore ou parce qu'il serait sale (en effet, les cochons se roulent dans la boue pour protéger leur peau - des parasites et du soleil - et pour se rafraîchir).
- Certains croyants pensent que la consommation du porc est interdite pour des raisons symboliques.
  - > Le porc comme d'autres animaux serait interdit à la consommation parce que c'est un animal carnivore (qui tue donc des animaux pour se nourrir) et qui se nourrit même de cadavres d'animaux (c'est un charognard). Derrière cet interdit, se trouve donc l'idée que pour être

le moins violent possible on se nourrit d'animaux qui ne tuent pas, donc d'animaux herbivores. C'est le sens du mot symbolique: la pratique renvoie à une idée morale (ne pas tuer).

- Certains croyants pensent que les pratiques alimentaires sont fondées sur des raisons morales. Par exemple, les juifs et les musulmans pratiquent ce qu'on appelle en français «l'abattage rituel». Pour consommer de la viande, il faut qu'elle ait été tuée par une personne qui est consciente qu'elle va tuer un animal pour se nourrir et que cet acte est une exception à l'interdit du meurtre. La tradition de l'abattage rituel dans le judaïsme et dans l'islam aujourd'hui, est souvent présentée comme une opposition à l'abattage industriel (et caché) des animaux qui fait que l'homme ne réalise plus que le morceau de viande vendu sous plastique était un être vivant. Il s'agit de prendre conscience que, pour se nourrir, l'homme décide de tuer. Par exemple, tandis que certains juifs ne mangent que de la viande d'un animal qu'ils ont eux-mêmes abattu, d'autres ne mangent de la viande qu'à de rares occasions (fêtes) et d'autres sont végétariens.
- Certains croyants pensent que toutes ces raisons sont valables en même temps.
- D'autres croyants ne s'interrogent pas sur les significations de cette pratique: ils font ce qu'ils pensent être prescrit par leur religion.

### 3. IL N'Y A QUE LES CROYANTS QUI ONT DES PRATIQUES ALIMENTAIRES SPÉCIALES.



**il n'y a pas que les croyants qui ont des pratiques alimentaires spéciales. Chaque culture et chaque personne a ses propres pratiques alimentaires.**

- Il existe des pratiques alimentaires religieuses et non religieuses.
- Les pratiques alimentaires varient selon les cultures et évoluent. Par exemple, en Asie, il est courant de manger des sauterelles, mais cette pratique se répand aujourd'hui progressivement en Europe, même si elle est rejetée par certaines personnes. En France, « les cuisses de grenouilles » sont un plat apprécié, ce qui n'est pas le cas dans d'autres sociétés, à qui cette habitude alimentaire semble très étrange.
- Il y a des personnes qui pratiquent le végétarisme. Certaines le font pour des raisons éthiques, elles considèrent que tuer des animaux relève de la maltraitance ; d'autres le font pour

des raisons sanitaires: elles pensent qu'il n'est pas bon pour la santé de manger de la viande, etc...

- Le végétarisme est une pratique alimentaire qui se retrouve dans certaines religions, notamment dans l'hindouisme, le bouddhisme et certains courants du judaïsme. Les raisons religieuses rejoignent parfois les raisons éthiques.
- Chaque individu a ses propres pratiques alimentaires, pour des raisons de goût, de « morale » ou de santé. Par exemple, il y a des personnes allergiques qui ne peuvent pas consommer certains aliments ou encore les sportifs qui ont un régime alimentaire adapté aux efforts qu'ils demandent à leurs corps.
- Chaque personne peut être surprise par des pratiques alimentaires qu'elle ne connaît pas: il n'y a pas de pratiques plus bizarres que d'autres.

### 4. TOUS LES JUIFS PORTENT UNE KIPPA.



**tous les juifs ne portent pas la kippa.**

- La kippa est petit couvre-chef. Les juifs ont coutume de porter un couvre-chef qui rappelle la présence de Dieu au-dessus de soi et l'humilité de l'homme devant Dieu.
- Certains hommes portent la kippa tout le temps. Certains hommes ne la portent qu'à certaines occasions: lorsqu'ils sont à la synagogue, lorsqu'ils assistent à une cérémonie religieuse, lorsqu'ils prient ou lorsqu'ils mangent (puisque'ils prient alors pour remercier Dieu de la nourriture).
- Certains hommes portent une casquette ou un chapeau dans la rue parce qu'ils ne veulent pas y porter de signes religieux, et mettent la kippa à la maison et à la synagogue.

- Certains hommes portent un autre couvre-chef qu'une kippa. Le couvre-chef porté est généralement lié à une région d'origine. Ainsi, par exemple, le chtreimel (chapeau de fourrure) était porté en Europe de l'Est au 18<sup>e</sup> siècle. Certains juifs aujourd'hui en portent encore, même à Miami! D'autres portent des couvre-chefs qui ressemblent plutôt à une calotte tissée (comme le rabbin de la BD *Le Chat du rabbin*) portée aussi par certains musulmans, notamment en Afrique du Nord, mais aussi parfois pour des raisons culturelles et non pour des raisons religieuses.
- Certains hommes ne portent jamais la kippa.
- Dans certains courants du judaïsme, les femmes portent aussi la kippa.

## 5. TOUTES LES FEMMES QUI SE COUVRENT LA TÊTE SONT MUSULMANES.



**toutes les femmes qui se couvrent la tête ne sont pas musulmanes (et toutes les femmes musulmanes ne se couvrent pas la tête).**

→ Dans l'islam, le port du voile concerne les femmes et les jeunes filles; l'âge à partir duquel les filles portent un voile est variable. Il existe également une grande diversité dans la manière de «se voiler»: certaines femmes couvrent simplement le sommet du crâne, d'autres l'ensemble de la chevelure, d'autres encore portent un voile qui cache entièrement le visage à l'exception des yeux. De nombreuses femmes musulmanes ne se couvrent pas la tête, y compris dans les pays traditionnellement musulmans.

→ Le fait de porter un voile se rencontre aussi dans d'autres religions, notamment le judaïsme et le christianisme. Certaines femmes juives, lorsqu'elles sont mariées, portent un foulard ou un chapeau qui cachent au moins le dessus de leur tête, d'autres portent une perruque. Dans le christianisme, il était courant en France et il est actuellement courant dans de nombreux pays (Portugal, Nigeria, Irak, etc.) que les femmes se couvrent la tête, notamment lorsqu'elles se rendent à l'église. De plus, les religieuses (les moniales, qui

se consacrent à la prière dans un monastère, ou les sœurs, qui se consacrent à l'enseignement, au travail médico-social, hors du couvent) portent souvent un voile.

→ Dans les mondes juif, chrétien et musulman, le fait de se couvrir la tête pour les femmes a été et est débattu. Certains représentants religieux pensent que ce n'est plus d'actualité car auparavant c'était l'ensemble des femmes qui se couvraient la tête. Cela relevait d'un comportement habituel et traditionnel dans des sociétés où les femmes n'étaient pas les égales des hommes. Cette inégalité se manifestait, entre autres, dans le contrôle social dont elles faisaient l'objet: elles étaient tenues d'adopter des comportements spécifiques comme ne pas prendre la parole en public, se couvrir la tête, se vêtir d'une certaine façon, etc. Dans de nombreuses cultures les femmes se couvrent la tête, sans que cela soit justifié par la religion. Ce qui est de moins en moins le cas aujourd'hui. De manière générale, dans les religions, comme dans la société, les femmes font de plus en plus de choses autrefois réservées aux hommes, comme choisir la façon de se vêtir ou diriger une communauté (être rabbin, imam, pasteur), étudier des textes, etc.

# ANNEXE 1

## CONNAISSANCES UTILES POUR TOUS LES ATELIERS-DÉBATS

### 1. Comprendre la laïcité

#### Aperçu historique

Pendant très longtemps, la France a été un pays catholique, ce qui a laissé beaucoup de traces dans son héritage. Mais comptaient aussi des juifs et des protestants. Aujourd'hui, depuis plus d'un siècle, la France n'a plus de liens institutionnels avec l'Église catholique. De plus, avec l'arrivée de nouvelles populations, la part du catholicisme a baissé par rapport à d'autres religions, dont les croyants sont désormais pour beaucoup eux-mêmes des Français. Le catholicisme et l'islam sont les principales religions. Le judaïsme, le protestantisme et le bouddhisme, des « grandes » minorités. Et il existe beaucoup d'autres religions... Enfin, en France, beaucoup de gens déclarent n'appartenir à aucune religion : les athées, les agnostiques, ceux qui ont des croyances personnelles et des personnes indifférentes à ces questions.

#### D'autres personnes ont des croyances personnelles.

C'est lors de la Révolution française que la liberté de conscience et l'égalité ont été affirmées pour la première fois en France avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789). Les juifs, les protestants, les athées ou les agnostiques devenaient des citoyens égaux aux catholiques. L'héritage de la Révolution française a longtemps été contesté. Sous le régime de Vichy, les juifs sont devenus des citoyens de seconde zone (avec moins de droits, notamment l'interdiction d'exercer certains métiers, comme être professeur à l'université). L'État français a ensuite participé à la déportation des juifs vers les camps de concentration et d'extermination.

#### Les principes

La laïcité est le cadre juridique et politique qui assure la liberté de conscience, la liberté de culte et l'égalité (soit la

pénalisation des discriminations pour raisons religieuses).

#### LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET LA LIBERTÉ DE CULTE

- La liberté de conscience : le droit d'avoir une religion ou de ne pas en avoir et de changer de conviction. L'acquisition de la nationalité française (et les droits qui en découlent) est séparée de la conviction (religieuse ou non religieuse). La laïcité permet à chaque personne d'entretenir une relation personnelle aux convictions en général et aux croyances religieuses en particulier (c'est l'individu qui choisit ses convictions et sa manière de les exprimer).
- La liberté de culte : la laïcité autorise l'ensemble des pratiques religieuses à trois exceptions :
  - > Contrevenir à la loi en général ;
  - > Exercer un « prosélytisme abusif » au sens d'une tentative d'imposer une conviction à quelqu'un, par contrainte ou pression, matérielle ou psychologique ;
  - > Le respect de l'ordre public : ne pas provoquer de troubles et ne pas mettre en danger la sécurité des personnes.
- Ces pratiques sont notamment :
  - > Le droit d'avoir des lieux de culte ;
  - > Le droit d'organiser des cérémonies religieuses dans l'espace public (rue, parc, etc.) sous réserve d'autorisation ;
  - > Le droit de manifester extérieurement sa conviction, par des tenues ou des signes.
    - Les agents de l'État constituent une exception. Comme ils sont les représentants de l'État, ils sont tenus à la neutralité tant en matière politique que religieuse.
    - Les élèves de l'école publique primaire et secondaire

constituent une seconde exception depuis la loi du 15 mars 2004. Les élèves ne portent pas de tenues ou signes religieux « ostensibles », en raison du risque de « prosélytisme abusif ».

- > Le droit de diffuser sa conviction (hormis le « prosélytisme abusif »);
- > L'État assure la liberté de culte dans les lieux dont il est responsable : l'armée, l'hôpital, la prison, l'internat, notamment par la présence d'aumôniers des différentes religions.

## L'ÉGALITÉ DES CITOYENS

Tous les citoyens, quelle que soit leur conviction (religieuse ou non religieuse), sont égaux. Les discriminations pour des raisons de conviction religieuse (comme en raison du sexe, ou de l'origine) sont pénalisées.

Ces trois principes sont partagés dans la plupart des démocraties libérales (l'Allemagne, la Grande-Bretagne, etc.) La particularité française est la séparation de l'État et des Églises (loi de 1905). Seuls les États-Unis ont un système à peu près similaire.

## LA SÉPARATION DE L'ÉTAT ET DES ÉGLISES (loi de 1905)

- L'État est neutre. Il ne favorise aucune conviction en matière de religion. C'est pourquoi les fonctionnaires qui représentent l'État (le policier, le juge, le professeur de l'enseignement primaire et secondaire public etc.) n'ont pas le droit de manifester leur conviction, par des paroles ou des signes religieux. L'État ne finance pas les religions. Il ne se mêle pas des affaires des religions tant qu'elles respectent la loi.
- Les religions organisées en institutions n'ont pas de pouvoir de décision sur la vie politique : ce sont les citoyens, quelle que soit leur conviction, qui détiennent ce pouvoir, notamment par le biais de leurs représentants élus puisque la France est une démocratie. Cela n'empêche pas qu'individuellement des personnes religieuses s'engagent en politique ou appartiennent à des comités de réflexion organisés par l'État.

**Attention : c'est l'État français qui est neutre, et non le pays tout entier, la société, les citoyens français ou les habitants du pays.**

## LA LOI DE 2004 SUR LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

- Elle interdit aux élèves de l'école publique les tenues et signes religieux "ostensibles" et précise qu'il s'agit du voile, de la kippa et de la grande croix.
- Elle autorise donc les signes "discrets", par exemple, un petit pendentif.
- La circulaire d'application du 18 mai 2004 explique qu'il s'agit de favoriser le libre-arbitre, c'est-à-dire, le libre choix, la libre décision des élèves. Il s'agit d'empêcher une sorte de « prosélytisme abusif ».
- Il ne faut pas confondre la loi pour les personnels de l'école publique, notamment les professeurs, et celle pour les élèves. Les personnels de l'école publique sont des représentants de l'État. Ils n'ont pas le droit du tout de manifester leur conviction religieuse : ils ne portent aucun signe religieux, discrets ou non ; ils n'ont pas le droit de dire aux élèves quelle est leur conviction.
- La circulaire rappelle que les parents demeurent libres de donner une instruction religieuse à leurs enfants.
- Elle indique également que l'école a pour mission d'enseigner les faits religieux, notamment la place des religions dans la société, afin que les élèves comprennent le monde contemporain.
- Elle indique d'autres règles concernant la laïcité à l'école :
  - > Les élèves n'ont pas le droit de refuser le contenu d'un enseignement pour des raisons religieuses.
  - > Les élèves n'ont pas le droit de manquer des cours pour des raisons religieuses. Mais des absences ponctuelles pour les fêtes religieuses les plus importantes sont autorisées.
- Si ces règles ne sont pas respectées, le directeur de l'établissement scolaire doit parler avec l'élève et sa famille.

## LIBERTÉ D'EXPRESSION ET RELIGIONS

La loi française ne contient aucune disposition limitant la liberté d'expression concernant les convictions, les religions et les objets des croyances religieuses (textes sacrés, personnages, pratiques religieuses, etc.). Ce qui est interdit, c'est de porter préjudice à une personne ou un groupe de personnes en raison de sa conviction : l'injurier, la diffamer, inciter à la haine, à la discrimination, à la violence.



## 2. Connaître la diversité des convictions

### Religion

Une religion s'organise autour de croyances, de pratiques et de règles partagées par un groupe. Elle répond à des questions de sens comme : pourquoi vit-on ? Y-a-t-il une vie après la mort ? Comment bien se comporter ? Pourquoi le mal existe-t-il ? Etc. Les deux grandes composantes de la religion sont les croyances (affirmer que un ou plusieurs dieux existent) et les pratiques (prier, aller à l'église ou à la mosquée, etc.). La religion, c'est un groupe de personnes mais au sein de ce groupe, les gens ne croient pas nécessairement les mêmes choses et peuvent pratiquer leur religion différemment. C'est ce que permet la laïcité aussi. Il existe de nombreuses religions dans le monde. Certaines religions ont un seul dieu, d'autres plusieurs dieux, d'autres aucun. Certaines croyances et pratiques changent selon les époques et les lieux.

### « Dieu », « un dieu », « des dieux »

Lorsque vous animez un atelier avec les jeunes, il est possible que vous écriviez le mot « dieu ». Précisons ici l'emploi différencié dans ces documents de la majuscule ou de la minuscule. Lorsque nous mettons une minuscule, c'est parce que nous utilisons le mot « dieu » comme un nom commun (souvent précédé d'un article : un dieu, les dieux, etc.), ce qui permet d'adopter un point de vue extérieur aux religions ou convictions dont nous parlons (les chrétiens croient en un dieu unique). Lorsque nous utilisons une majuscule, c'est parce que nous utilisons le mot « Dieu » comme un nom propre. Pour rester dans la présentation de croyances d'un point de vue extérieur, nous utilisons des modalisateurs (« selon », « d'après ») ou le conditionnel. Par exemple « *Selon les croyances des chrétiens Jésus est le fils de Dieu (nom propre)* » ; « *Mohammed aurait reçu la révélation de Dieu (nom propre)*. »

### LES CONVICTIONS RELIGIEUSES

#### Le judaïsme

Le judaïsme est une religion fondée sur la croyance en l'existence d'un seul dieu (monothéisme : du grec *mono*, un seul et *-theos*, dieu)

- Selon les croyances juives, ce dieu crée le monde et les hommes.
- Dans les textes saints juifs (la Torah, première partie de la Bible dite hébraïque, commune aux juifs et aux chrétiens),

ce dieu fait alliance avec Abraham puis ses descendants, les Hébreux, pour recevoir et transmettre son enseignement. Moïse conduit les Hébreux hors de l'Égypte où ils étaient esclaves, dans le désert, où il leur transmet l'enseignement de Dieu. Moïse est considéré comme le prophète le plus important du judaïsme. Selon les croyances juives, Dieu enverra un « envoyé », le Messie (mot qui vient de l'hébreu) et tous les hommes reconnaîtront l'existence d'un dieu unique et vivront en paix.

- Il existe différents courants dans le judaïsme : des libéraux, qui veulent respecter les principes modernes de liberté et d'égalité, notamment entre les hommes et les femmes, aux ultra-orthodoxes qui ont instauré au XIX<sup>e</sup> siècle un mode de vie tournée contre la modernité (refus complet de la mixité hommes-femmes par exemple).

#### Hébreu, israélite, juif : quelles différences ?

- Les mots hébreu, israélite et juif viennent de la Bible.
- **Hébreu** : dans la Bible, Abraham est appelé « l'Hébreu ». Les descendants de son petit-fils, Jacob, forment un peuple nommé « les Hébreux », ceux que Moïse libère de l'esclavage en Égypte. L'hébreu (ancien) est aussi la langue originelle de la Bible dite « hébraïque », qui désigne le corpus de textes saints juifs.
- **Israélite** : dans la Bible, Israël est le nom que Dieu donne à Jacob. Le peuple hébreu est donc aussi appelé, en français, les « israélites », ce qui signifie les « enfants » ou les « descendants » d'Israël. L'État actuel d'Israël est également appelé couramment l'État hébreu.
- **Juif** : Le terme « juif » vient d'un autre personnage de la Bible : Judah, le fils de Jacob. Il est utilisé dans la Bible pour désigner un membre du peuple juif, au sens d'un peuple qui a en commun la religion juive.
- Attention à ne pas confondre « juif » (conviction) et « israélien » (nationalité), tous les juifs ne sont pas israéliens et tous les israéliens ne sont pas juifs.

☞ Pour en savoir plus voir « Points de connaissance » de l'atelier-débat n°1 « Identités et laïcité » (P.14 > 17).

#### Qui est juif ?

- Pour le judaïsme orthodoxe, est juif toute personne dont la mère est juive ou toute personne qui se convertit au judaïsme.

- Contrairement à une idée répandue, il est possible de se convertir au judaïsme.
- Pour les courants plus libéraux, il y a une grande variété de définitions : un des deux parents est juif, l'enfant reçoit une éducation juive, etc.
- En outre, toute personne qui a des parents ou des ancêtres juifs peut se sentir juive en tant que membre d'un « peuple », c'est-à-dire d'un groupe qui a une longue histoire commune et qui partage une culture.

### Juif ou juif ?

- Il existe un usage selon lequel on écrit Juif avec une majuscule lorsque l'on parle d'une personne appartenant au peuple juif et juif avec une minuscule lorsque l'on évoque une personne de religion juive. Toutefois cette distinction est compliquée à établir. De nombreux Juifs non croyants (athées ou agnostiques) continuent à suivre certains rites religieux, ils font par exemple circoncire leurs enfants, alors que la circoncision a une signification religieuse : elle symbolise l'alliance avec Dieu.

### Le christianisme

Le christianisme est une religion fondée sur la croyance en l'existence d'un dieu unique, qui envoie son fils sur terre, Jésus, pour qu'il rachète les fautes des hommes par sa mort. Jésus est considéré comme le Christ (qui vient du grec) ou le Messie (qui vient de l'hébreu). Ces deux mots ont le même sens. Selon les croyances chrétiennes, Jésus est mort crucifié puis il est ressuscité.

- Pour les chrétiens, le sacrifice de Jésus constitue une nouvelle « alliance » entre Dieu et les hommes. C'est pourquoi la Bible chrétienne comporte deux parties : l'Ancien et le Nouveau Testament (« testament » venant d'un mot latin qui signifie « alliance »). Dieu aurait conclu une première alliance avec les Hommes en donnant son enseignement aux Hébreux, par l'intermédiaire de Moïse, et une seconde alliance en envoyant son fils sur terre. L'Ancien Testament est le nom que les chrétiens donnent à la Bible hébraïque.
- Il existe différentes familles dans le christianisme, les principales sont : le catholicisme, les protestantismes et les christianismes orthodoxes. Au sein de ces familles, il y a, comme dans le judaïsme, plusieurs courants : des libéraux aux fondamentalistes (ou intégristes). Ces derniers termes désignent les courants religieux qui se présentent comme les défenseurs de la religion traditionnelle (« vraie ») opposés à des évolutions modernes.

- Attention à ne pas confondre chrétien et Français. Tous les chrétiens ne sont pas Français et tous les Français ne sont pas chrétiens.
- Attention certains jeunes disent que « le christianisme est un polythéisme ». Ce faisant, ils relayent parfois un discours religieux juif ou musulman. D'une part, les chrétiens présentent leur religion comme un monothéisme comme le judaïsme et l'islam. D'autre part, le christianisme est présenté comme un monothéisme dans le monde universitaire. Une première différence avec le polythéisme, par exemple, hindouiste, c'est l'existence dans l'hindouisme de dieux « spécialisés » dans des fonctions (Shiva = le dieu de la méditation ; Vishnou = le dieu de l'ordre, de la loi, des règles sociales, de la famille, de la prospérité). Tandis que le dieu des chrétiens est plusieurs personnes en même temps (la Trinité : « le Père, le Fils, le Saint-Esprit »). Pour comprendre cette vision d'un dieu qui est plusieurs personnes, l'animateur peut utiliser une analogie : « un homme est plusieurs personnes au cours de sa vie (enfant, adulte, vieillard). Pour les chrétiens, Dieu est plusieurs personnes en même temps ». Quant aux cultes des saints dans le christianisme (mais aussi dans certains courants de l'islam), attention : les saints ne sont pas considérés comme des dieux. Pour la question des représentations de dieux ou de personnages religieux, notamment par le biais de statues, référez-vous au point sur « l'idolâtrie » dans la section sur l'hindouisme.

### L'islam

L'islam est une religion fondée sur la croyance en un dieu unique qui envoie son dernier message aux hommes par l'intermédiaire de Mohammed. Celui-ci est considéré par les musulmans comme le dernier des « prophètes », après, entre autres, Abraham, Moïse, Jésus et bien d'autres.

- Jésus est aussi appelé « Messie » dans les croyances musulmanes, mais il n'est pas considéré comme le fils de Dieu, ni comme mort crucifié ressuscité.
- Selon les croyances musulmanes, le Coran est considéré comme le message transmis à Dieu par Mohammed pendant de longues années. Il contient de nombreux récits et commandements que l'on trouve aussi dans la Bible et dans les traditions juives et chrétiennes.
- Selon la tradition musulmane, Mohammed est né à la Mecque. Il doit quitter la ville en 622 car son message est de plus en plus mal accueilli dans cette ville, à tel point que sa vie est en danger. C'est ce qu'on appelle dans la tradition musulmane l'Hégire. Mohammed et ses compagnons forment

alors une communauté séparée de leurs tribus d'origine et trouvent refuge à Yathrib où Mohammed devient un chef politique. La ville prend alors le nom de Médine « la ville », c'est à dire la ville de Mohammed. Mohammed et ses compagnons conquièrent ensuite la Mecque qui devient le centre de la nouvelle religion.

- Les cinq pratiques principales de l'islam que la tradition musulmane a appelé les « 5 piliers », sont : la croyance en un dieu unique et en son prophète Mohammed (la profession de foi), la prière, l'aumône, le jeûne au mois de ramadan, le pèlerinage à la Mecque.
- Il existe différentes familles dans l'islam, les principales sont le sunnisme (majoritaire) et le chiïsme. La rupture entre sunnites et chiïtes est liée à l'origine à la question de la succession de Mohammed. Par la suite, ces deux familles se sont également divisées sur certaines croyances. Au sein de ces différentes familles, il existe de nombreux courants : des libéraux aux islamistes, ceux qui défendent que seule leur manière d'être musulman est la bonne et qui veulent l'imposer à l'ensemble de la société. Les islamistes peuvent être non-violents ou violents comme les djihadistes (ceux qui estiment qu'il est un devoir de faire la guerre pour répandre leur vision de l'islam). Attention à ne pas confondre « islamiste » et « islamique », ce dernier terme renvoie à la culture des sociétés où la religion musulmane est dominante ou influente (quand "musulman" renvoie directement à la religion).
- Attention à ne pas confondre musulman et Arabe. Tous les musulmans ne sont pas Arabes et tous les Arabes ne sont pas musulmans.

☞ Pour en savoir plus voir « Points de connaissance » de l'atelier n°1 « Identités et laïcité » (P.14 > 17).

- Il existe un lien généalogique entre le judaïsme, le christianisme et l'islam. Le christianisme s'inscrit à la fois dans la continuité du judaïsme et en rupture avec celui-ci. De la même manière, l'islam s'inscrit à la fois dans la continuité du judaïsme et du christianisme et en rupture avec ces deux religions. Il est pertinent que l'animateur mette en évidence le lien entre ces religions et le fait qu'elles ont des croyances (un dieu unique), des récits et des personnages communs (Abraham, Moïse, etc.). Cela ne doit néanmoins pas le conduire à masquer le fait que ces religions se considèrent chacune comme la « vraie » religion, même si tous les croyants ne le vivent pas nécessairement ainsi.

## L'hindouisme

L'hindouisme est une religion fondée sur la croyance en l'existence de plusieurs dieux.

- Les 2 dieux les plus importants pour les hindouistes sont : Vishnou, dieu de la loi, de l'ordre, de la prospérité, et Shiva, dieu de la méditation. Ganesh, fils de Shiva, est aussi un dieu important : il est représenté avec une tête d'éléphant et incarne la sagesse.
- Selon les croyances hindouistes, les hommes ont plusieurs vies. Lorsqu'ils ont mené une vie bonne, ils arrêtent de renaître.
- La vache est un animal sacré dans l'hindouisme : même la nature qui nourrit. C'est pourquoi les hindouistes n'en mangent pas.
- Selon les croyances hindouistes, l'homme se considère avant tout comme une partie de la nature. C'est pourquoi le végétarisme est répandu : les hommes n'ont pas de légitimité à manger des animaux, qui font partie de la nature, comme les hommes.

## Qui est hindouiste ?

- L'hindouisme traditionnel ne comporte pas de conversion. Il est lié à une société donnée et notamment au système des castes. On naît « hindouiste » et de telle ou telle caste (chefs religieux, chefs politiques, producteurs - agriculteurs, artisans - ou commerçants). Les personnes hors caste, dites intouchables, se convertissent parfois à d'autres religions pour ne plus connaître les discriminations qu'implique le système des castes. Il existe aussi des courants modernes de l'hindouisme qui sont « prosélytes » : ils cherchent à convertir des personnes à l'hindouisme.

## Hindouiste, hindou, indien : quelles différences ?

- Hindouiste renvoie directement à la religion. Hindou est soit utilisé comme synonyme d'hindouiste, soit pour renvoyer à la culture (cela ressemble à la distinction musulman/islamique). Le mot Indien désigne les personnes de nationalité indienne : en Inde, l'hindouisme est la religion majoritaire, mais on trouve également de nombreux musulmans et des personnes de toutes convictions.

## Attention : polythéiste n'est pas synonyme d'« idolâtre »

Idolâtre est un terme qui est utilisé à l'intérieur des religions juive, chrétienne et musulmane. Il peut avoir un sens très complexe. Mais il est aussi un terme polémique, il n'est pas neutre. Il est utilisé par des monothéistes pour désigner, ou plutôt, dénoncer des polythéistes. Idolâtre signifie adorer des « idoles ». Pour ceux qui l'emploient, cela signifie adorer des

« statues » ou des « images », soit des « faux dieux », au lieu d'adorer le « vrai dieu ». Or les polythéistes n'adorent pas des statues ou des images : ils adorent des dieux qu'ils représentent par des images ou des statues.

### **Attention : polythéiste n'est pas synonyme de païen**

- Il arrive que les jeunes emploient ce mot, sans se rendre compte le plus souvent de sa connotation négative. Or le mot « païen » appartient à la polémique chrétienne : il signifie « paysan » et renvoie aux paysans non chrétiens de l'Empire romain (le christianisme a d'abord été urbain). Dans l'Empire romain, la population est majoritairement de diverses religions polythéistes et célèbre le culte de l'Empereur. Ce mot était donc polémique et il a gardé cette connotation négative tant pour certains chrétiens que pour des personnes d'autres religions monothéistes comme le judaïsme et l'islam.
- Il est toutefois utilisé aujourd'hui pour désigner de manière générale les religions polythéistes antérieures à la diffusion du christianisme, la religion polythéiste des Gaulois par exemple. Mais ce n'est pas un emploi très adéquat.

### **Le bouddhisme**

Le bouddhisme peut être défini comme une religion. Cette religion repose sur la croyance dans le fait que l'enseignement du Bouddha (terme qui signifie « l'éveillé ») permet de ne plus renaître dans ce monde et ainsi de vivre une nouvelle vie, meilleure, hors du monde.

- Il existe différents courants dans le bouddhisme. Certains bouddhistes considèrent le Bouddha comme l'homme le plus sage qui ait jamais vécu, mais ils pensent que tout homme peut accéder à l'éveil. D'autres considèrent que le Bouddha n'est pas un simple homme, qu'il est donc un être supérieur, ce qu'on peut appeler un « dieu ». Par contre, aucun bouddhiste ne considère que le monde a été créé par un dieu unique.
- Certaines personnes se disent bouddhistes mais n'adhèrent pas aux croyances bouddhistes relatives à la renaissance ou à la vie après la mort. Ils ne retiennent du bouddhisme que l'enseignement moral (la compassion, la maîtrise de ses désirs) ainsi que les techniques de méditation. Pour eux, le bouddhisme relève plus d'une philosophie au sens d'un mode de vie.

### **L'ATHÉISME**

L'athéisme est la croyance en la non-existence d'un ou plusieurs dieux. Le mot a-théisme se compose du a dit « privatif » (qui

signifie « sans » comme dans aphone, analphabète) et de theos (dieu en grec, comme dans monothéisme, polythéisme). Il signifie donc « sans dieux ».

### **Pourquoi est-on athée ?**

→ Pour certains jeunes, il est difficile de comprendre pourquoi une personne est athée. Pour les aider il est possible de définir 4 types de trajectoires personnelles ou de cheminement intellectuel qui peuvent conduire des personnes à se dire athées :

**1.** Celle à laquelle certains jeunes pensent immédiatement, c'est le fait de ne pas connaître les religions et précisément des personnes qui ont une religion. En effet, le fait d'avoir des parents athées et d'avoir grandi dans un entourage athée, dans lequel les religions ne sont pas évoquées, a souvent pour conséquence qu'une personne devienne elle-même athée.

**2.** Le deuxième type de raison est ce qu'on pourrait appeler une pensée matérialiste : il s'agit de croire que toute chose qui n'a pas d'existence matérielle, qui ne se voit pas et ne se touche pas, n'existe pas. Ainsi les dieux n'existent pas, de même que l'âme, la vie de l'âme après la mort etc.

**3.** Le troisième type de raison est un regard critique sur les religions, dans leur histoire et leur actualité. En France, ce regard critique sur les religions porte essentiellement sur les trois principales religions monothéistes. Il conduit par ricochet à un rejet des croyances portées par ces religions, en premier lieu, la croyance en l'existence d'un dieu. Les religions monothéistes sont considérées négativement pour différents éléments :

→ La violence religieuse : les guerres de religions, les persécutions des minorités religieuses ;

→ Le refus de la modernité politique : les religions sont considérées comme étant fondamentalement incompatibles avec les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité. Elles diviseraient la population, elles n'affirmeraient pas l'égalité des hommes et des femmes, des hétérosexuels et des homosexuels, elles ne laisseraient pas les personnes libres de leur choix devant la question de l'avortement, de la souffrance en fin de vie, etc.

→ Le refus de la modernité scientifique : quand la science s'est émancipée de la religion, les institutions religieuses se sont souvent opposées aux progrès de la science : astronomie, médecine, histoire, archéologie, etc.

→ Les religions sont considérées comme nuisant au bonheur de l'homme : au lieu de le conduire à travailler à son bonheur ici-bas, elles promettaient une vie meilleure après la mort.

**4.** Le quatrième type de raison peut être résumé ainsi : certaines personnes sont athées parce qu'elles ne peuvent pas concevoir qu'un dieu ou des dieux aient souhaité créer un monde tel que le nôtre, qu'elles jugent emplies de souffrances et de malheurs.

→ Parmi les croyants de religions différentes comme au sein d'une même religion, il y a une grande diversité. De la même manière, parmi les athées, il existe une grande diversité des manières d'être athées.

#### **Attention à ne pas confondre « être athée » avec :**

→ Ne pas avoir de religion : toutes les personnes qui n'adhèrent pas à une religion en particulier ne sont pas athées, elles peuvent croire en l'existence d'un voire de plusieurs dieux.

→ Ne pas avoir de croyances « surnaturelles » : on peut être athée et croire à la vie après la mort par exemple ;

→ Ne pas avoir de valeurs : le fait d'avoir une religion ne garantit pas le fait d'avoir des valeurs. Les valeurs ne viennent pas seulement de la religion. Il y a de nombreuses valeurs partagées par des personnes qui ont des religions diverses et des personnes qui n'ont pas de religion, dont les athées : on peut penser à la solidarité, à la justice sociale, etc. Lors de la Seconde Guerre mondiale, parmi les personnes qui ont caché des juifs pour les sauver de la mort, en risquant leur vie, il y avait des personnes de toutes convictions : des athées, des chrétiens, des musulmans, etc.

→ **Être athée n'est pas, par essence, « être plus tolérant » ou plus « ouvert »** qu'une personne qui adhère à telle ou telle religion.

→ **Être « anti-religieux » :**

> Certains athées rejettent les religions « en bloc ».

> D'autres en critiquent seulement certains aspects, comme ceux évoqués plus haut.

> D'autres encore sont « anticléricaux » : cela signifie qu'ils critiquent l'influence que les représentants religieux veulent avoir sur la politique et donc sur les normes qui régissent la société. Ils jugent par exemple inacceptables que des représentants religieux militent contre l'avortement.

→ **« Être perdu » ou « ignorant des religions ».** Les personnes qui croient en l'existence d'un ou de plusieurs dieux pensent parfois qu'il suffirait d'« ouvrir » les athées à la religion, de les « orienter » pour qu'ils ne soient plus athées. Ce n'est pas le cas. L'athéisme est une conviction comme une autre.

#### **Attention être athée, ce n'est pas « croire à la science »**

→ Certains jeunes emploient cette expression. Parfois, c'est

simplement pour désigner une position matérialiste : être athée, c'est ne pas croire à l'existence de ce qui est immatériel (invisible, etc.). Parfois, ils expriment une idée fautive, mais répandue, celle d'une opposition absolue entre la science et la religion.

☞ Sur ce point, se référer au point « science et religion » dans la partie « Connaissances utiles pour tous les ateliers-débats » (P.46 > 48).

#### **Attention « mécréant » n'est pas synonyme d'« athée »**

→ Mécréant est un terme qui est utilisé à l'intérieur des religions juive, chrétienne et musulmane. C'est un terme polémique, il n'est pas neutre. Il est composé du préfixe mé- qui signifie « mal » et de -créant qui signifie « celui qui croit ». Le mécréant est donc « celui qui croit mal ». Le terme comporte donc un jugement. Il est encore de nos jours utilisé dans un contexte violent, par exemple, par les islamistes, ce dont les jeunes qui l'utilisent ne sont le plus souvent pas conscients.

#### **AGNOSTICISME**

→ Une personne agnostique est une personne qui ne se prononce pas sur la question de l'existence ou non d'un ou de plusieurs dieux, car il n'existe pas de preuves qui permettraient de le savoir.

→ Le mot agnostique est composé du préfixe a- qui signifie l'absence (comme dans athée) et du mot « gnose » qui signifie « savoir » en grec. On peut rapprocher ce mot de « diagnostic » : à la fin de l'examen du patient, le médecin a un « savoir » sur l'état de santé de ce dernier.

→ Parmi les agnostiques, certains s'intéressent à la question des croyances ou des religions, d'autres, pas.

#### **INDIFFÉRENCE**

On peut parler de personnes « indifférentes » aux questions de convictions. Elles ne se posent pas les questions comme « y-a-t-il un dieu ? Y-a-t-il plusieurs dieux ? ». Ces questions les laissent indifférentes, elles ne les jugent pas dignes d'intérêt ou elles n'y pensent tout simplement pas.

#### **LES CONVICTIIONS PERSONNELLES**

Dans les discussions de tous les jours et dans les médias, on oppose souvent les « croyants » aux « athées ». La réalité

est plus diverse : il y a des personnes qui ont une religion, d'autres qui n'en ont pas et parmi ces dernières, il y a des athées, mais aussi des agnostiques et il y a également de nombreuses personnes qui n'adhèrent pas à une religion en particulier, mais qui ont des croyances personnelles. Par exemple, elles croient qu'il y a une vie après la mort mais elles ne croient pas qu'il y a un dieu qui a créé le monde.

### UNE QUESTION MYSTÉRIEUSE

→ Pour une grande part, nos convictions sont déterminées par notre milieu. Ainsi, pour une personne qui évolue dans un milieu où les religions sont absentes, il est difficile d'imaginer ce qu'est une vie où la religion a une place et réciproquement, une personne qui évolue dans un milieu

religieux peut ne pas comprendre comment on peut vivre « sans religion ».

→ Toutefois, les convictions relèvent de quelque chose de très intime et d'un peu mystérieux. Qu'est-ce qui fait que l'on adhère à une religion ou que l'on est athée ? Que certaines personnes sont très pratiquantes et d'autres non ? Cela est tout à fait individuel : ainsi, dans une même famille, des enfants ayant eu la même éducation peuvent, dès l'enfance ou une fois adultes, avoir des convictions très différentes.

→ Enfin, toute personne est susceptible de changer de convictions tout au long de sa vie, que l'on pense simplement à des hésitations, des doutes, ou à des changements majeurs : devenir athée, adhérer à une religion, etc.

## 3. Science et religion

### Déconstruire l'opposition entre la science et la religion

→ « La science » n'est pas opposée à « la religion » en général ou à une religion en particulier. En revanche, la science actuelle contredit certaines croyances religieuses : elle contredit par exemple la croyance selon laquelle le monde et l'homme existent depuis 6000 ans. Rappelons que cette croyance n'est pas partagée par les croyants de toutes les religions (les hindouistes croient par exemple qu'il y a déjà eu plusieurs mondes créés par les dieux puis détruits par eux). Rappelons également que cette croyance est celle de certains juifs, chrétiens et musulmans et non de tous les juifs, chrétiens et musulmans.

→ La religion n'est pas opposée à la science. Certains groupes religieux préfèrent ne pas s'intéresser à la science parce qu'ils s'en méfient comme d'un domaine qui est en mesure de concurrencer la vie religieuse (comme le serait l'art). D'autres groupes religieux tiennent un discours négatif sur la science parce qu'elle contredit certaines de leurs croyances.

→ Des scientifiques ont été et sont des croyants de toutes religions.

### La science n'est pas une opinion

→ Pour certains juifs, chrétiens et musulmans, la terre et l'homme ont été créés il y a 6000 ans. La science actuelle conclut que la Terre existe depuis 4,5 milliards d'années et que l'homme est apparu sur terre il y a 300 000 ans.

### Comment les scientifiques datent-ils la formation de la Terre et l'apparition de l'homme ?

Aujourd'hui, les scientifiques se basent sur la science nucléaire (du mot « noyau ») que l'on appelle aussi la science atomique (du mot « atome »). Il s'agit d'un savoir sur la manière dont fonctionne le noyau d'un atome. (La matière est constituée d'atomes. Un atome a un noyau, une partie centrale, et une périphérie.) Ce savoir porte sur la manière dont l'atome se transforme lentement au cours du temps, et sur la manière dont les hommes peuvent le conduire à se transformer très brutalement ce qui produit de l'énergie et des « explosions » : c'est ainsi que l'on produit de l'électricité dans les centrales dites « nucléaires » et c'est ainsi que la bombe atomique a tué des milliers de personnes au Japon en 1945. Pour dater la formation de la Terre ou la trace du premier homme, les scientifiques se basent sur le temps de décomposition du noyau de certains atomes que l'on trouve dans des roches. Le noyau « perd » au cours du temps certains des éléments qui le constituent « au profit » de sa périphérie. La science qui permet de dater la formation de la Terre et l'apparition de l'homme est donc la même que celle qui permet d'avoir de l'électricité grâce à une centrale nucléaire (et la même qui a permis la construction de la bombe atomique).

*On ne peut pas donc pas penser en même temps :*

> les scientifiques ont un savoir sur le nucléaire qui leur permet de produire de l'électricité (ou une bombe atomique) et

> les scientifiques n'ont pas de savoir sur le nucléaire qui leur permet de dater l'âge de la Terre ou de l'homme, mais qu'il s'agit d'une opinion.

→ Pour certains juifs, chrétiens et musulmans, les animaux et l'homme ont été créés pendant les 6 jours de la création du monde par un dieu. La science actuelle conclut que l'homme est apparu sur terre il y a 300 000 ans et que les hommes et les grands singes ont des ancêtres communs qui ont vécu il y a plus de 7 millions d'années.

**Attention : la science ne conclut pas que « l'homme descend du singe ». Elle conclut que :**

→ Il y a eu de nombreuses espèces vivantes sur terre avant l'apparition de l'homme. Certaines ont disparues comme les mammouths.

→ Toutes les espèces vivantes sont parentes : le loup, le mouton, l'insecte et l'homme, etc., ont des ancêtres communs.

→ Les grands singes et les hommes sont des parents proches. De même que des cousins sont des parents proches car ils ont les mêmes grands-parents, les grands singes et les hommes sont des parents proches car leurs ancêtres communs ont vécu peu de temps avant eux (mais il s'agit ici non pas d'années, mais de centaines de milliers d'années).

Ce savoir scientifique est appelé « l'évolution » car les scientifiques prouvent que les espèces vivantes ont évolué à partir d'ancêtres communs. Les ancêtres étaient plus « simples » et les espèces sont devenues de plus en plus sophistiquées. Par exemple, les ancêtres des hommes et des grands singes avaient certaines caractéristiques des hommes comme se tenir debout. L'homme a une caractéristique supplémentaire : il sait parler.

**Comment les scientifiques établissent-ils qu'il y a une parenté entre les grands singes et les hommes ?**

La science d'aujourd'hui prouve l'évolution par la science dite « génétique », l'étude des gènes présents dans les cellules de tous les organismes vivants. Nous partageons beaucoup de gènes avec les grands singes. C'est ce même savoir qui permet de diagnostiquer des maladies en observant les gènes (trisomie) ou de soigner des maladies par des interventions sur les gènes (thérapies géniques).

On ne peut pas penser en même temps :

> les scientifiques ont un savoir sur les gènes qui leur permet de diagnostiquer et de soigner des maladies et

> les scientifiques n'ont pas un savoir sur les gènes qui leur permet d'établir que des espèces sont parentes, mais qu'il s'agit d'une opinion.

**La science ne se prononce pas sur la plupart des croyances religieuses**

→ La science ne peut pas prouver que Mohammed a reçu la dernière révélation de Dieu, que Jésus est le fils de Dieu, qu'Abraham et Moïse ont reçu des messages de Dieu. Elle peut simplement conclure que :

> Il n'y a pas de preuves suffisantes pour attester l'existence historique d'Abraham ou de Moïse.

> Il y a des preuves suffisantes pour attester l'existence historique de Jésus et Mohammed.

**Attention ! Pour de nombreux croyants, les textes religieux ne parlent pas d'Histoire** – ce qui s'est passé historiquement

– mais racontent des histoires pour réfléchir à la relation de l'homme avec Dieu, au sens de la vie, à la question « pourquoi l'homme existe-t-il ? ». Ainsi leur croyance n'est pas en contradiction avec la science et ils ne ressentent pas le besoin que la science appuie leurs croyances.

→ Ces croyants peuvent à la fois savoir que les hommes sont apparus il y a environ 300 000 ans après de nombreux autres espèces (cela répond aux questions : *Quand ? Comment les hommes sont-ils apparus ?*) et croire que c'est Dieu qui a voulu créer les hommes (cela répond à la question : *Pourquoi les hommes existent-ils ?*). Selon eux, la religion ne répond pas à la question : « *Comment ?* », elle répond à la question : « *Pourquoi ?* »

→ Ces croyants ne croient pas qu'Abraham ou Moïse ont existé historiquement. Ils croient que les histoires sur Abraham et Moïse leur permettent de réfléchir à ces questions : *Pourquoi l'homme existe-t-il ? Comment doit-il mener sa vie ?* Ainsi ils ne s'intéressent pas nécessairement à ce que disent les historiens de l'existence historique d'Abraham ou de Moïse.

**Le « concordisme » : le discours religieux qui veut prouver une religion par la science**

→ Il existe des discours religieux qui veulent prouver une religion par le fait qu'elle aurait prédit tel savoir scientifique récent : sur l'eau, les montagnes, le cerveau, l'embryon, etc. La religion serait « en concorde » avec la science, et cela prouverait qu'elle est vraie.

→ Lorsque l'animateur aborde ce sujet avec les jeunes, cela conduit souvent le groupe à une réflexion plus générale :

qu'est-ce qui fait qu'une personne adhère à une religion ? Les jeunes se rendent compte que cet argument de la « concorde avec la science » est rarement décisif et qu'il est récent. Ils évoquent plutôt :

> la conviction intime : « *je sens la présence de Dieu quand je suis à l'église* », « *c'est logique qu'à la fin de la vie, Dieu te juge sur ce que tu as fait* » ; « *c'est normal de prier pour remercier Dieu* » ;

> le rôle que la religion joue dans leur vie : « *ça me permet d'avoir une discipline* » ; « *ça me rend une meilleure personne* » ; etc.

- Une personne peut néanmoins croire que tel texte religieux a prédit un savoir scientifique ; mais il est important de comprendre que ces discours ne constituent pas des preuves que telle ou telle religion est la vraie. Et ce pour deux principales raisons :
- > Il existe une variante de ce discours qui consiste à affirmer

que le texte religieux a prédit l'avenir : la première guerre du Golfe, le mariage pour tous, etc.

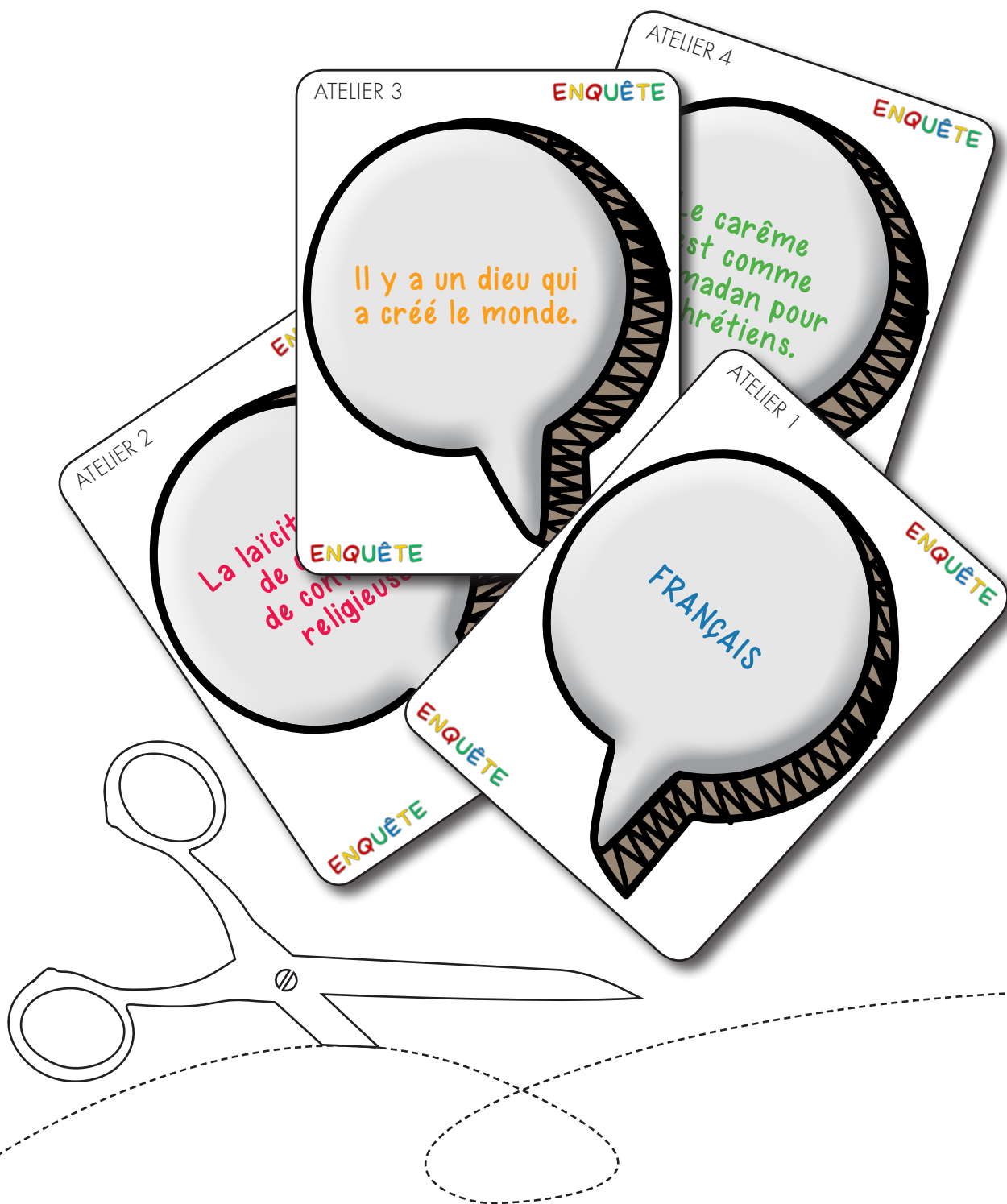
- > Ce type de discours existe dans de nombreuses religions. Par exemple, certaines personnes juives et musulmanes affirment que des passages de leurs textes religieux ont prédit des savoirs scientifiques. « *Le judaïsme a prédit le développement de l'embryon, donc le judaïsme est la vraie religion* » ou « *l'islam a prédit le développement de l'embryon, donc l'islam est la vraie religion* ». Ils utilisent donc le même argument pour prouver que leur religion est la vraie. Cet argument n'est donc pas une preuve.

On ne peut pas prouver qu'un texte religieux a prédit tel savoir scientifique car d'autres personnes (croyantes ou non croyantes) ont d'autres interprétations de ce même texte. Selon elles, ce texte ne parle pas du tout de science.

📖 Pour approfondir certains points voir « Les fiches pédagogiques de connaissances », (39 fiches recto-verso) en accès libre sur le site d'ENQUÊTE à cette adresse : <http://www.enquete.asso.fr/outils/fiches-pedagogiques-de-connaissances/>



ANNEXE 2  
**CARTES DES ATELIERS**  
**1, 2, 3 & 4**



ATELIER 1

ENQUÊTE

SÉNÉGALAIS

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

CHRÉTIEN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

ARABE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

FRANÇAIS

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

MUSULMAN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

ASIATIQUE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

ATHÉE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

MAROCAIN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

AFRICAIN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

JUIF

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

NORD-CORÉEN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

HINDOUISTE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

BOUDDHISTE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

ISRAÉLIEN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

AGNOSTIQUE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

EUROPÉEN

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

INDONÉSIE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

BERBÈRE

ENQUÊTE

ATELIER 1

ENQUÊTE

TSIGANE

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

La laïcité permet  
de changer  
de conviction  
religieuse.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

Les signes  
religieux sont  
interdits dans  
l'espace public.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

L'État garantit  
aux citoyens le  
droit de pratiquer  
leur religion  
à l'armée, à  
l'hôpital public et  
en prison.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

Il est interdit de  
célébrer une fête  
religieuse dans la  
rue.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

Un employeur  
a le droit de  
refuser de  
recruter un  
candidat pour  
ses convictions  
religieuses.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

On a le droit de  
dire et écrire  
publiquement  
tout ce que l'on  
pense d'un groupe  
religieux.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

Les représentants  
des religions  
participent à  
l'élaboration des  
lois.

ENQUÊTE

ATELIER 2

ENQUÊTE

Le prosélytisme  
est permis au  
collège.

ENQUÊTE





Un patron de restaurant peut interdire à ses clients de parler de leur religion.



La laïcité existe dans toutes les démocraties.

ATELIER 3

ENQUÊTE

Il y a une table  
dans cette salle.

ENQUÊTE

ATELIER 3

ENQUÊTE

Il y a une table  
dans la salle  
d'à côté.

ENQUÊTE

ATELIER 3

ENQUÊTE

L'eau gèle  
en dessous de  
zéro degré.

ENQUÊTE

ATELIER 3

ENQUÊTE

Louis XVI s'est  
fait couper la  
tête pendant  
la Révolution  
française.

ENQUÊTE



ATELIER 4

ENQUÊTE

Le carême  
c'est comme  
le ramadan pour  
les chrétiens.

ENQUÊTE

ATELIER 4

ENQUÊTE

Dans la religion  
musulmane,  
le porc est  
interdit pour des  
raisons de santé.

ENQUÊTE

ATELIER 4

ENQUÊTE

Il n'y a que les  
croyants qui ont  
des pratiques  
alimentaires  
spéciales.

ENQUÊTE

ATELIER 4

ENQUÊTE

Tous les juifs  
portent  
une kippa.

ENQUÊTE

Toutes les  
femmes qui  
se couvrent  
la tête sont  
musulmanes.

ENQUÊTE

ENQUÊTE